

Groupe Wendel

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

Bilan - Etat de situation financière consolidée	3
Compte de résultat consolidé	5
Etat du résultat global	6
Variations des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Principes généraux	9
Notes annexes	10
NOTE 1. Principes comptables	10
NOTE 2. Variations de périmètre	12
NOTE 3. Parties liées	15
NOTE 4. Association des équipes de direction aux investissements du Groupe	16
NOTE 5. Gestion des risques financiers	19
NOTE 6. Information sectorielle	29
Notes sur le bilan	36
NOTE 7. Ecart d'acquisition	36
NOTE 8. Immobilisations incorporelles	40
NOTE 9. Immobilisations corporelles	41
NOTE 10. Titres mis en équivalence	43
NOTE 11. Clients	44
NOTE 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	45
NOTE 13. Actifs et passifs financiers (hors dettes financières, créances et dettes d'exploitation)	45
NOTE 14. Capitaux propres	49
NOTE 15. Provisions	50
NOTE 16. Dettes financières	56
NOTE 17. Activités destinées à être arrêtées ou cédées	58
Notes sur le compte de résultat	60
NOTE 18. Chiffre d'affaires	60
NOTE 19. Résultat opérationnel	61
NOTE 20. Coût de l'endettement financier net	61
NOTE 21. Autres produits et charges financiers	62
NOTE 22. Impôts	62
NOTE 23. Résultat net des sociétés mises en équivalence	64
NOTE 24. Résultat par action	65
Notes sur les variations de trésorerie	66
NOTE 25. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	66
NOTE 26. Acquisitions, souscriptions et cession de titres de participation	66
NOTE 27. Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	66
NOTE 28. Variation des autres actifs et passifs financier	66
NOTE 29. Variation nette des emprunts et autres dettes financières	67

Autres notes	68
NOTE 30. Engagements hors bilan	68
NOTE 31. Stock-options, actions gratuites et actions de performance	70
NOTE 32. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe.....	72
NOTE 33. Evènements postérieurs à la clôture	72
NOTE 34. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023.....	73

BILAN - ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2023	31.12.2022
Ecart d'acquisition nets	6 et 7	4 180,5	3 929,1
Immobilisations incorporelles nettes	6 et 8	1 577,6	1 710,6
Immobilisations corporelles nettes	6 et 9	553,5	1 089,7
Immobilisations corporelles en location simple	6 et 9	461,9	476,8
Actifs financiers non courants	6 et 13	803,3	716,8
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis	6 et 12	0,7	0,7
Titres mis en équivalence	6 et 10	48,7	82,1
Impôts différés actifs	6 et 22	172,3	165,7
Actifs non courants		7 798,4	8 171,5
Actifs destinés à être cédés	17	2 330,3	83,6
Stocks	6	193,3	514,2
Créances clients	6 et 11	1 585,3	1 606,9
Actifs de contrats	6	391,2	310,3
Autres actifs courants	6	279,0	299,3
Impôts exigibles	6 et 22	54,8	60,0
Autres actifs financiers courants	6 et 13	17,5	67,5
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	6 et 12	2 402,8	3 264,6
Actifs courants		4 924,0	6 122,9
TOTAL DE L'ACTIF		15 052,7	14 378,0

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la participation dans le groupe Constantia Flexibles a été reclassée en « Actifs et passifs des activités arrêtées ou destinées à être cédées » au 31 décembre 2023. Voir la note 17 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2023	31.12.2022
Capital		177,8	177,6
Primes		23,4	22,2
Réserves consolidés		2 332,8	1 932,5
Résultat net de l'exercice - part du Groupe		142,4	656,3
Capitaux propres - part Groupe		2 676,4	2 788,6
Intérêts minoritaires		2 155,2	1 847,7
Total des capitaux propres	14	4 831,6	4 636,2
Provisions	6 et 15	260,2	303,7
Dettes financières	6 et 16	5 518,7	4 621,6
Dettes de location simple	6 et 16	386,9	398,8
Autres passifs financiers non courants	6 et 13	142,9	422,1
Impôts différés passifs	6 et 22	351,2	390,7
Total des passifs non courants		6 660,0	6 137,0
Passifs destinés à être cédés	17	1 227,4	33,8
Provisions	6 et 15	4,2	12,0
Dettes financières	6 et 16	88,9	931,7
Dettes de location simple	6 et 16	120,0	111,6
Autres passifs financiers courants	6 et 13	109,8	145,2
Dettes fournisseurs	6	657,5	1 074,4
Passifs de contrats	6	44,1	40,8
Autres passifs courants	6	1 198,3	1 124,8
Impôts exigibles	6	111,0	130,5
Total des passifs courants		2 333,9	3 571,0
TOTAL DU PASSIF		15 052,7	14 378,0

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la participation dans le groupe Constantia Flexibles a été reclassée en « Actifs et passifs des activités arrêtées ou destinées à être cédées » au 31 décembre 2023. Voir la note 17 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

Compte de résultat consolidé**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>En millions d'euros</i>	Note	2023	2022 Retraité
Chiffre d'affaires	6 et 18	7 127,6	6 745,9
Autres produits de l'activité		4,7	1,1
Charges opérationnelles		-6 263,9	-5 849,2
Résultat sur cession d'actifs		5,4	120,8
Autres produits et charges		-6,4	3,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	6 et 19	867,4	1 022,0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		94,3	17,0
Coût de l'endettement financier brut		-243,0	-168,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6 et 20	-148,7	-151,7
Autres produits et charges financiers	6 et 21	-15,3	-40,8
Charges d'impôt	6 et 22	-250,9	-272,1
Résultat net des sociétés mises en équivalence	6 et 23	-6,5	-174,4
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		446,1	383,1
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	17	84,8	639,0
RÉSULTAT NET		530,9	1 022,1
Résultat net - part des minoritaires		388,5	365,7
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		142,4	656,3

	Note	2023	2022 Retraité
Résultat de base par action	24	3,27	15,15
Résultat dilué par action	24	3,20	14,93
Résultat de base par action des activités poursuivies	24	2,09	0,90
Résultat dilué par action des activités poursuivies	24	2,03	0,82
Résultat de base par action des activités cédées	24	1,19	14,25
Résultat dilué par action des activités cédées	24	1,17	14,11

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Conformément à IFRS 5 « Activités abandonnées ou destinées à être cédées », la contribution Constantia Flexibles au résultat 2023 et 2022 a été reclassée sur une seule ligne : « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées ». Voir la note 17 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

Etat du résultat global**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

En millions d'euros	2023			2022 Retraité		
	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets
Eléments recyclables en résultat						
Réserves de conversion ⁽¹⁾	-158,7	-	-158,7	64,6	-	64,6
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture	-11,2	0,5	-10,8	18,1	-0,5	17,6
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres	2,6	-0,6	2,0	-2,9	0,9	-2,0
Eléments non recyclables en résultat						
Gains et pertes sur actifs financiers par autres éléments du résultat global ⁽²⁾	-101,0	-	-101,0	-422,0	-	-422,0
Gains et pertes actuariels	-21,5	4,6	-16,9	48,9	-12,0	37,0
Autres			-	-	-	-
PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT ENREGISTRÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES (A)	-289,8	4,4	-285,3	-293,2	-11,5	-304,7
Résultat de la période (B)			530,9			1 022,1
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A) + (B)			245,5			717,3
Attribuables aux :						-
- aux actionnaires de Wendel			-68,6			326,6
- aux intérêts minoritaires			314,2			390,7

(1) Ce poste intègre notamment la contribution de Bureau Veritas pour -95,3 M€, dont -34,4 M€ en part du Groupe.

(2) Ce poste correspond à la variation de juste valeur de la participation dans IHS (voir la note 13 « Actifs et passifs financiers »).

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	43 631 487	179,0	57,5	-569,7	3 169,3	-234,7	2 601,4	1 587,5	4 188,9
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					-384,5	54,8	-329,7	25,0	-304,7
Résultat de la période (B)					656,3	-	656,3	365,7	1 022,1
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A)+(B) ⁽¹⁾					271,9	54,8	326,6	390,7	717,3
Dividendes versés					-130,1		-130,1	-172,7	-302,8
Mouvements sur titres autodétenus	133 141			-23,2			-23,2		-23,2
Annulation de titres autodétenus ⁽³⁾	-377 323	-1,5	-37,3	38,8			-		-
Augmentation de capital	37 057	0,1	2,0				2,2		2,2
Rémunération en actions					36,4		36,4	16,5	52,9
Variations de périmètre					-14,6	-0,8	-15,3	-42,3	-57,6
Autres					-9,4		-9,4	68,0	58,7
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022	43 424 362	177,7	22,2	-554,1	3 323,6	-180,7	2 788,6	1 847,7	4 636,2
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					-120,3	-90,7	-211,0	-74,4	-285,3
Résultat de la période (B)					142,4		142,4	388,5	530,9
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A)+(B) ⁽¹⁾					22,1	-90,7	-68,6	314,2	245,5
Dividendes versés ⁽²⁾					-139,1		-139,1	-288,0	-427,1
Mouvements sur titres autodétenus	-145 223			-18,0			-18,0		-18,0
Augmentation de capital ⁽⁴⁾	22 877	0,1	1,3				1,4		1,4
Rémunération en actions					34,8		34,8	17,2	51,9
Variations de périmètre					-7,5		-7,5	127,2	119,7
Autres ⁽⁵⁾					84,9	-	84,9	137,0	222,0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023	43 302 016	177,8	23,4	-572,1	3 318,7	-271,4	2 676,4	2 155,2	4 831,6

(1) Voir l'« Etat du résultat global ».

(2) Le dividende 2023 approuvé par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 a été versé en juin 2023 : il est de 3,20€ par action (contre 3,00€ en 2022), soit 139,1 M€.

(3) En 2022, Wendel a réduit son capital par annulation d'actions propres pour un montant total de 38,8 M€.

(4) Voir la note 14 : « Capitaux propres »

(5) Les autres variations intègrent l'annulation de l'engagement de liquidité accordé par Wendel à la Fondation H. Turnauer (co-actionnaires de Constantia Flexibles) pour un montant de 221,0 M€ (voir la note 13 « Actifs et passifs financiers ») le solde correspond notamment aux variations de juste valeur des autres puts de minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Note	2023	2022 Retraité
Résultat net		530,9	1 022,1
Elimination des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence		6,5	174,4
Elimination du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées		-84,8	-639,0
Elimination des amortissements et provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		593,5	586,3
Elimination des résultats d'investissement, de financement et d'impôts		465,6	373,2
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées avant impôt		1 511,7	1 516,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation		-100,3	-23,6
FLUX NET DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS HORS IMPÔT	6	1 411,4	1 493,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	-230,3	-269,4
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		28,4	128,3
Acquisitions et souscriptions de titres de participation	26	-912,4	-431,3
Cessions de titres de participation	26	31,6	897,5
Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	27	-310,1	32,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées		0,0	1,2
Variation des autres actifs et passifs financiers et autres	28	-263,2	233,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements		-47,4	24,4
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS HORS IMPÔT	6	-1 703,4	617,4
Augmentation du capital		1,4	2,2
Contribution des actionnaires minoritaires		8,4	8,7
Mouvements sur actions propres		-25,0	-73,0
- Wendel		-18,0	-23,2
- Filiales		-7,0	-49,8
Dividendes versés par Wendel		-139,1	-130,1
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		-288,0	-172,8
Emissions d'emprunts	29	1 540,2	729,5
Remboursements d'emprunts	29	-977,0	-870,7
Remboursement des dettes et intérêts de location	29	-158,0	-155,8
Coût net de l'endettement		-99,4	-139,2
Autres flux financiers		-44,8	-42,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		-8,3	41,1
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT HORS IMPÔT	6	-189,6	-803,0
Impôts courants		-330,8	-310,5
Variations des dettes et créances d'impôts (hors impôts différés)		7,1	11,6
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX IMPÔTS	6	-323,6	-299,0
Effet des variations de change		-41,9	24,3
Trésorerie reclassée et trésorerie des activités destinées à être cédées		-14,7	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-861,8	1 033,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 265,3	2 232,2
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	12	2 403,5	3 265,3

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Les principales composantes du tableau des flux de trésorerie sont détaillées aux notes 25 et suivantes. Le détail des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie et leur classement au bilan consolidé sont indiqués en note 12 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les flux de trésorerie des sociétés cédées sont maintenus dans chacune des catégories de flux de trésorerie jusqu'à la date de classement de ces sociétés en « Activité destinée à être abandonnée ou cédée ». La trésorerie du groupe Constantia Flexibles à la date du reclassement a été comptabilisée sur la ligne « Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession ».

PRINCIPES GENERAUX

Wendel est une société européenne à Directoire et Conseil de surveillance régie par les dispositions législatives et réglementaires européennes et françaises en vigueur et à venir. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035. Son siège social est situé au 4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris.

Au 31 décembre 2023, son activité consiste à investir sur le long terme dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur croissance et leur développement.

Les états financiers consolidés du groupe Wendel portent sur l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et sont exprimés en millions d'euros (M€). Ils comprennent :

- le bilan (état de situation financière) ;
- le compte de résultat et l'état du résultat global ;
- l'état des variations des capitaux propres ;
- le tableau des flux de trésorerie ; et
- les notes annexes.

Chaque poste comptable de ces états financiers intègre la contribution de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale. Cependant, chacune des participations de Wendel est gérée de façon autonome sous la responsabilité de la Direction de celles-ci et il est donc important d'analyser leurs performances individuellement sur la base des agrégats comptables pertinents pour leurs activités respectives. Les agrégats de chacune des participations consolidées par intégration globale sont présentés en note 6 « Information sectorielle » dans les états contributifs du résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie. Les agrégats comptables des participations mises en équivalence sont présentés quant à eux en note 10 « Titres mis en équivalence ». En outre, il n'y a pas de recours financier d'une participation opérationnelle sur une autre ; il n'existe pas non plus de recours financier des participations opérationnelles sur Wendel ou les holdings (voir la note 5 - 2.2 « Risque de liquidité des filiales opérationnelles sur Wendel »). Les situations d'endettement des participations intégrées globalement, ainsi que celles de Wendel et de ses holdings, sont présentées individuellement en note 5 – 2.1 « Risque de liquidité de Wendel et de ses holdings ».

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Wendel le 22 février 2024 et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour approbation.

NOTES ANNEXES

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Wendel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2023, conformément au Règlement n°1606/2002 du Conseil européen et du Parlement européen relatif à l'application des normes comptables internationales, adopté le 19 juillet 2002.

Les comptes consolidés pour la période close le 31 décembre 2023 ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les amendements et interprétations suivants, qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023, ont été adoptés par le Groupe. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés :

- IFRS 17 et amendements relatifs aux contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 1 relatif à la présentation des états financiers – « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Amendement à IAS 8 relatif aux définitions des estimations comptables ; et
- Amendements à IAS 12 relatif aux impôts différés rattachés à des actifs et passifs issus d'une même transaction.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations IFRIC obligatoires pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 31 décembre 2023.

Note 1 - 1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

La monnaie de présentation des comptes de Wendel est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes du bilan et aux taux de change moyens de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que l'écart résultant de l'application au résultat de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées au poste « écarts de conversion » jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont reprises soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Les principaux taux de change retenus dans les comptes consolidés sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2023	2022	2023	2022
Euro/Dollar américain	1,1050	1,0666	1,0814	1,0516

Note 1 - 2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existant à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Elles sont établies sur la base de l'expérience passée de la Direction du Groupe ou de ses filiales et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, recours éventuel à un expert...) et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies.

Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment pour les éléments les plus significatifs la juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les titres mis en équivalence, les provisions, la valeur recouvrable des impôts différés, les instruments dérivés, la valorisation des engagements d'achats d'intérêts minoritaires et le traitement des co-investissements et la date à laquelle les critères de reclassement de Constantia Flexibles en « Activités destinés à être arrêtées ou cédées » ont été remplis.

L'exposition du Groupe aux impacts de la guerre en Ukraine et aux effets des sanctions et restrictions prononcées à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie est limitée :

- pour Bureau Veritas : le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays représentait moins de 1 % de son chiffre d'affaires total ;
- pour Stahl : le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays représentait environ 0,3 % de son chiffre d'affaires total.

Pour Tarkett qui est mise en équivalence, le chiffre d'affaires réalisé en Russie et en Ukraine représente respectivement environ 8% et 0,7% du chiffre d'affaires total du groupe. Le groupe Tarkett continue son activité dans le pays dans le strict respect des réglementations internationales et locales mais a gelé tous les nouveaux investissements significatifs.

Le Groupe s'assure régulièrement que les impacts du changement climatique, du conflit en Ukraine, de la variation significative des taux d'intérêt et de l'inflation des salaires et des matières premières sont pris en compte dans les différents tests de sensibilités et plus particulièrement dans les tests de dépréciation (voir Note 7-1 « Tests de dépréciation des écarts d'acquisition »).

Aucune entité du périmètre consolidé n'est soumise au système d'échange des droits d'émission de gaz à effets de serre, de crédit carbone et de quotas carbone (hors entités juridiques du périmètre de Constantia Flexibles, société classée en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » en date du 30 juin 2023).

Wendel a encouragé ses sociétés contrôlées à réaliser une analyse des risques physiques liés au changement climatique dès 2021. Les sociétés pour lesquelles des risques ont été identifiés (Bureau Veritas et Stahl) ont établi des plans de résilience validés par leurs instances de gouvernance respectives en 2022 et faisant désormais l'objet d'un suivi dédié.

Aucun risque physique ou de transition n'a été identifié sur les périmètres de CPI et d'ACAMS. Scalian, ayant intégré le périmètre Wendel au cours de l'exercice 2023, a réalisé une première analyse des risques physiques et de transition qui sera soumise à son instance de gouvernance en 2024.

NOTE 2. VARIATIONS DE PERIMETRE**Principes comptables****Méthodes de consolidation**

Les sociétés sur lesquelles Wendel a un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles Wendel a une influence notable ou un co-contrôle sont mises en équivalence. Le résultat des filiales acquises est consolidé à compter de leur date d'acquisition, celui des filiales cédées l'est jusqu'à leur date de cession ou date de reporting la plus proche.

Regroupements d'entreprises

Les normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisée, ont des conséquences sur la comptabilisation des opérations de prise de contrôle ou de cession partielle avec perte de contrôle, notamment :

- les frais accessoires aux transactions sont comptabilisés en résultat opérationnel sur la période ;
- les ajustements de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur ;
- l'évaluation du prix d'acquisition est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition, au-delà, les variations de juste valeur seront enregistrées en résultat opérationnel ;
- lors d'une prise de contrôle, les intérêts minoritaires sont comptabilisés, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, soit à leur juste valeur. Une quote-part de l'écart d'acquisition est alors affectée à ces intérêts minoritaires. Ce choix se fait de manière individuelle, pour chaque opération d'acquisition ;
- les opérations d'achat ou de cession de parts d'intérêts dans des sociétés contrôlées qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transferts entre la part du Groupe et la part des minoritaires dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat ;
- les intérêts minoritaires peuvent devenir négatifs dans la mesure où le résultat d'une filiale, positif ou négatif, est alloué entre la part du Groupe et la part des intérêts minoritaires selon les pourcentages d'intérêts respectifs ; et
- en cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part, comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation. En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

Note 2 - 1. Variations de périmètre de l'exercice 2023

Le périmètre de consolidation du groupe Wendel est détaillé dans la note 34 « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023 ».

1. Reclassement de Constantia Flexibles en « Activités destinées à être arrêtées ou cédées »

En juillet 2023, Wendel a signé une promesse de vente de Constantia Flexibles.

La cession de la participation Constantia Flexibles est intervenue le 4 janvier 2024 pour une valeur d'entreprise de 2 275 M€ et un produit net de cession de 1 094 M€. Par ailleurs, un produit complémentaire de 27 M€, résultant de la cession d'actifs de Constantia Flexibles porte le produit net cession pour Wendel à 1 121 M€.

Wendel considère que les critères d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ont été remplis à partir du 30 juin 2023.

Au 31 décembre 2023, les montants reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés relatifs à la participation dans Constantia Flexibles sont de respectivement 2 330 M€ et de 1 227 M€. De même, la contribution de cette participation au résultat 2022 et 2023 a été présentée sur la ligne « Résultat des

activités destinées à être cédées ». Les amortissements relatifs aux activités immobilisés ont été arrêtés à la date du reclassement. La valeur de cession étant supérieure à la valeur comptable, aucun ajustement de valeur n'a été comptabilisé.

2. Acquisition de Scalian

Le 27 juillet 2023, Wendel a finalisé l'acquisition de Scalian. Elle est classée parmi les 10 premières sociétés de conseil en ingénierie en France et intervient également à l'international, dans des activités de gestion de projets industriels, sur des problématiques liées à la *supply chain* (coûts, qualité, délais, performance) et d'ingénierie numérique. Scalian accompagne également ses clients leaders de l'industrie et du tertiaire sur des enjeux d'optimisation de la performance des projets et organisations, ou encore de transformation digitale.

Wendel a investi 557 M€ en fonds propres et détient 81,8% du capital de la société aux côtés de son management. Le groupe Wendel exerce ainsi un contrôle exclusif sur cette société qui est consolidée par intégration globale.

Le groupe Scalian a une date de clôture décalée et différente du groupe Wendel. La norme IFRS 10 prévoit une option pour la consolidation d'une filiale dont la date de clôture est différente si le décalage entre la date de clôture des comptes de la filiale et celle de la société mère n'excède pas trois mois et qu'il est impraticable d'établir des comptes à la même date.

Conformément à cette norme, la contribution de 3 mois (du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023) du groupe Scalian est consolidée dans les comptes du groupe Wendel au 31 décembre 2023.

L'allocation du prix d'acquisition est le suivant :

En millions d'euros

Marques (durée de vie indéfinie)	102,4 M€
Relation clientèle (amortissable sur 19 ans)	161,0 M€
Ecart d'acquisition résiduel	724,1 M€
Impôts différés relatifs à ces réévaluations	-69,4 M€
Endettement net	-272,8 M€
Immobilisations	25,5 M€
Autres	29,6 M€
Prix d'acquisition des titres (100% du capital)	700,3 M€

Conformément aux normes IFRS, cette allocation est provisoire et sera finalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition.

Les frais d'acquisition ont été enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels non récurrents », ils s'élèvent à 12,7 M€.

3. Signature d'un accord pour l'acquisition avec IK Partners

En octobre 2023, Wendel a signé un accord pour l'acquisition d'IK Partners. Cet accord est décrit en note 30-5 « Engagements d'investissement ».

La finalisation de l'acquisition est prévue pour le deuxième trimestre 2024.

Note 2 - 2. Variations de périmètre au niveau des filiales et participations**Note 2 - 2.1 Variations de périmètre du groupe Bureau Veritas**

Au cours de l'année 2023, le groupe Bureau Veritas a principalement réalisé les acquisitions suivantes :

- Impactiva Group S.A., société spécialisée dans les services d'assurance qualité pour l'industrie de la chaussure et de l'habillement auprès d'usines et de tanneries en Asie, en Europe et en Afrique ; et
- ANCE S.A de C.V. (Asociación de Normalización y Certificación), société mexicaine spécialisée dans les services d'évaluation de conformité, notamment dans les produits électriques, appareils ménagers, produits d'éclairage, produits électroniques et produits sans fil.

Le chiffre d'affaires annuel des sociétés acquises par le groupe Bureau Veritas en 2023 est d'environ 28 M€ et le résultat opérationnel avant amortissements des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises est d'environ 4 M€.

En juillet 2023, le Groupe a vendu ses activités d'inspection automobile non essentielles aux États-Unis, représentant moins de 20 M€ de chiffre d'affaires annualisé.

Note 2 - 2.2 Variations de périmètre du groupe Stahl

Au cours du 1er semestre 2023, le groupe Stahl a réalisé l'acquisition de 100% de ICP Industrial Solutions Group (ISG), société américaine leader des revêtements de haute performance destinés à l'emballage.

Le coût d'acquisition de la société Industrial Solutions Group (ISG) est de 188,2 M€. Au 31 décembre 2023, son chiffre d'affaires annuel s'élève à 89,1 M€ et son Ebitda s'élève à 16,4 M€. Stahl procédera à l'allocation du prix d'acquisition dans les 12 mois suivant cette acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

Note 2 - 2.3 Investissements par Wendel Growth

Wendel, au travers de son activité Wendel Growth a réalisé les opérations d'investissement suivantes :

- acquisition en janvier 2023 d'une part minoritaire du capital de Tadaweb pour un montant de 15 M€ en fonds propres. Tadaweb fournit des plateformes OSINT (Open Source INTelligence) qui permettent aux organisations de générer de l'intelligence décisionnelle en réduisant le temps d'investigation des analystes. La société dont le siège social est au Luxembourg, emploie 120 personnes ;
- acquisition en février 2023 d'une part minoritaire du capital de Brigad pour un montant de 7,0 M€ en fonds propres. Brigad est une plateforme de mise en relations entre des professionnels à leur compte (i.e. freelances) et des entreprises dans les secteurs de la restauration, du sanitaire et du médico-social. La société, dont le siège social est en France, emploie 150 personnes ;
- signature en mars 2023 d'un investissement pouvant aller jusqu'à 15 M€ dans Preligens sous forme d'obligations convertibles et de warrants. Preligens développe des solutions permettant d'automatiser l'analyse de données multi-sources et orienter ses utilisateurs vers des événements inhabituels nécessitant leur expertise ; et
- acquisition en décembre 2023 d'une part minoritaire du capital d'Aqemia pour un montant de 15,5 M€ en fonds propres. La société, dont le siège social est en France, emploie 58 personnes. La société a créé une plateforme d'IA générative et de physique théorique pour la recherche de médicament.

Ces actifs sont comptabilisés en actifs financiers à la juste valeur dont les variations passent par le compte de résultat (cf. note 13 « Actifs et passifs financiers »).

Note 2 - 3. Variations de périmètre de l'exercice 2022

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2022 étaient les suivantes :

- la cession de Cromology pour un montant net de 896 M€ générant une plus-value de cession de 590 M€ ; et
- l'investissement dans 98,4% d'ACAMS pour 338 M\$.

NOTE 3. PARTIES LIEES

Les principales parties liées du groupe Wendel sont :

- Tarkett, qui est mise en équivalence ;
- les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Wendel ; et
- Wendel-Participations, qui est la société mère du groupe Wendel.

Note 3 - 1. Membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Le montant global des rémunérations attribuées par le Groupe Wendel, au titre de l'exercice 2023, à Laurent Mignon, Président du Directoire et à David Darmon, membre du Directoire et Directeur général s'élève à 4 257 K€.

Par ailleurs, Laurent Mignon et David Darmon se sont vus attribuer au cours de l'exercice 2023 des options et actions de performance, dont la valeur représente 4 227 K€ (valeur IFRS) à la date de leur attribution.

En outre, les membres du Directoire bénéficient d'indemnités de départ à percevoir en cas de départ contraint, et plafonnées à 18 mois de leur rémunération moyenne mensuelle respective (rémunération moyenne mensuelle déterminée comme suit : la somme de (i) la rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ, et (ii) 1/12e de la rémunération variable effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ). Les conditions applicables à ces indemnités sont décrites dans la Politique de rémunération des membres du Directoire, telle qu'adoptée par l'assemblée générale.

Conformément à la politique d'association de l'équipe de direction de Wendel aux investissements du Groupe, les membres du Directoire participent aux mécanismes de co-investissement décrits dans la note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe ».

Le montant des rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 1 187 K€, dont 1 097 K€ versés par Wendel SE au titre (i) des mandats de membres du Conseil de surveillance, (ii) de la rémunération du Président du Conseil de surveillance et (iii) de la rémunération du membre référent du Conseil de surveillance, et 90 K€ de rémunération versée par Wendel-Participations SE à certains membres du Conseil de surveillance au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration de Wendel-Participations SE. Ces montants n'intègrent pas la rémunération salariale des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés qui, par ailleurs, ne perçoivent pas de jetons de présence de Wendel SE.

Note 3 - 2. Wendel-Participations

L'actionnariat de Wendel-Participations SE est composé d'environ 1 300 personnes physiques et morales appartenant à la famille Wendel. Le concert Wendel-Participations détenait 39,55 % du capital de

Wendel SE au 31 décembre 2023, représentant à cette date 51,84 % des droits de vote théoriques et 52,71 % des droits de vote exerçables.

Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre Wendel-Participations et Wendel que ceux liés à la détention des titres et aux conventions suivantes :

- une convention de prestation d'assistance administrative ;
- une convention de prestation de services en matière de prévention de la corruption (Sapin 2) et de reporting fiscal pays par pays (CBCR) ;
- deux conventions relatives à l'utilisation du nom patronymique « Wendel » et à la licence de marque ;
- une convention de sous-location de locaux par Wendel à Wendel-Participations ;
- un contrat de mise à disposition d'équipements techniques ; et
- une convention de dépôt d'objets d'art.

NOTE 4. ASSOCIATION DES EQUIPES DE DIRECTION AUX INVESTISSEMENTS DU GROUPE

Principes comptables

Les mécanismes de co-investissement sont matérialisés par la détention par les équipes de Direction de différents instruments financiers, tels que des actions ordinaires, des actions de préférence à rendement indexé ou préférentiel, des bons de souscription d'action (BSA), etc.

Ces mécanismes se dénouent lors de la survenance d'une cession, d'une introduction en bourse ou après écoulement d'un délai prédéterminé. Le dénouement conduit à un partage des éventuels gains liés à l'investissement en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs de rendement annuel et de profitabilité cumulée par Wendel.

L'évaluation et la comptabilisation de ces mécanismes dépendent de leur mode de dénouement : soit en instruments de capitaux propres dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse, soit en trésorerie dans le cadre des engagements de liquidité incombant au groupe Wendel après expiration d'un délai prédéterminé.

Tant que le mode de dénouement n'est pas connu définitivement, le traitement comptable est fondé sur le mode de dénouement estimé le plus probable.

Lorsque le mode de dénouement estimé le plus probable est en instruments de capitaux propres, l'investissement initial des équipes de direction donne lieu à la comptabilisation d'intérêts minoritaires à hauteur de leur pourcentage dans l'investissement total. Lors du dénouement, l'impact de la dilution liée au partage de la valeur vient réduire le montant de la plus-value revenant au Groupe. Lorsque les bénéficiaires investissent à un prix inférieur à la juste valeur des instruments souscrits ou acquis, l'avantage initial est comptabilisé en charges dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Lorsque le mode de dénouement estimé le plus probable est en trésorerie dans le cadre de l'exécution des engagements de liquidité par le groupe Wendel après l'expiration d'un délai prédéterminé, l'investissement initial des équipes de direction est comptabilisé en dette. Cette dette est ultérieurement réévaluée à sa juste valeur jusqu'à sa date de règlement. La variation de juste valeur est comptabilisée en résultat. Lors du dénouement, la dette est soldée par le versement de trésorerie. En outre, les co-investisseurs détenteurs de ces instruments ne sont pas considérés comptablement comme des minoritaires et leur part est consolidée dans le résultat et les réserves consolidées du Groupe.

L'estimation du mode de dénouement le plus probable est appréciée à chaque clôture et jusqu'au dénouement des mécanismes. Les effets du changement d'estimation sur le mode de dénouement probable sont comptabilisés prospectivement au compte de résultat. Ainsi, lorsque le mode de dénouement en trésorerie devient le plus probable, le montant comptabilisé au compte de résultat au moment du changement d'estimation correspond à la réévaluation totale - à cette date - des instruments souscrits.

Wendel estime que pour les principaux co-investissements en place dans le Groupe au 31 décembre 2023 le dénouement le plus probable se fera dans le cadre d'une cession des participations concernées

ou dans le cadre d'une introduction en bourse de ces participations. Les engagements de liquidité au titre des co-investissements, ainsi que les montants comptabilisés en passifs financiers à ce titre, sont présentés dans la note 30 - 6 « Pactes d'actionnaires ».

Note 4 - 1. Association des équipes de Wendel aux investissements du Groupe

Afin d'associer ses managers à la création de valeur du Groupe, Wendel a mis en place des programmes de co-investissement leur permettant d'investir à titre personnel dans les sociétés du Groupe. Les managers sont ainsi soumis aux risques et associés aux bénéfices de ces investissements sur leur patrimoine propre, ce qui participe à l'alignement des intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires.

Plusieurs programmes de co-investissement se sont succédés, en fonction des mandats du Directoire et des évolutions stratégiques. Chaque programme a ses spécificités, mais les grands principes sont communs et décrits ci-après.

Les managers acquièrent des parts de carried interest, qui leur permettent de bénéficier d'une quote-part de plus-value supérieure à leur participation en capital, comprise entre 7% et 12% selon les programmes, lorsque le rendement annuel obtenu par Wendel est supérieur à un certain seuil (hurdle rate), compris entre 7% et 10% (avec éventuelle dégressivité au-delà d'une certaine durée de détention).

Le taux de rendement et la plus-value sont calculés investissement par investissement (co-investissement en deal-by-deal) et sur une base regroupant tous les investissements d'un programme (co-investissement mutualisé).

Lorsque le taux de rendement minimum n'est pas atteint, les managers sont traités, en partie ou en totalité, pari passu avec Wendel et, en cas de moins-value, réalisent des pertes pouvant atteindre le montant de leurs apports. Ces apports représentent au total entre 0,5% et 0,6% du montant de l'investissement global (en ce compris la réserve), dont une quote-part comprise entre 10,7% et 33,33% pour le Directoire, selon l'évolution de sa composition et selon les programmes.

Les droits à plus-value (vesting) s'acquièrent par année en fonction du temps de présence du manager concerné au sein du groupe Wendel. Pour avoir droit à 100% de la quote-part de plus-value lui revenant, le manager doit justifier d'un certain nombre d'années de présence (entre 4 et 6) à compter de son investissement.

La plus-value éventuelle est allouée aux managers lors de la vente ou de l'introduction en bourse de la ou des sociétés concernées. La liquidité peut être totale ou proportionnelle selon le pourcentage des titres cédés. En l'absence de sortie dans un horizon de temps déterminé, généralement compris entre 4 et 12 ans, les managers peuvent bénéficier d'une liquidité par tranches à une valeur déterminée par un expert indépendant.

Depuis le 1er janvier 2023, les co-investissements suivants ont été réalisés ou dénoués, en conformité avec les principes de co-investissements applicables aux programmes concernés :

- Constantia Flexibles (programme 2013-2017) :
 - Une première liquidité est intervenue fin mars 2023, à l'échéance du huitième anniversaire de l'investissement initial, sur un tiers du co-investissement en deal-by-deal (soit un sixième du co-investissement total dans cette société). Une expertise indépendante multicritères a été réalisée pour valoriser la société. Le taux de rendement ressortant de cette évaluation ayant été inférieur au TRI minimum requis, les managers restants du programme n'ont perçu que leur quote-part de plus-value pari passu, soit un montant de 206,2 K€, dont 18,7 K€ pour David Darmon, membre du Directoire.
 - Constantia Flexibles ayant été cédée en janvier 2024, une liquidité complémentaire est intervenue en 2024 (postérieurement à la clôture) sur la base du prix de vente :

- sur le solde restant du co-investissement en deal-by-deal, pour un montant global estimé à 436 K€, dont 40 K€ pour David Darmon, membre du Directoire ;
- sur la totalité du co-investissement mutualisé du programme 2013-2017 (dont Constantia Flexibles était le dernier investissement résiduel) pour un montant global de 20 961 K€, dont 3 029 K€ pour David Darmon, membre du Directoire. 10 M€ sont déjà provisionnés en passifs financiers, le solde sera comptabilisé en 2024 en même temps que la cession.
- Scalian (programme 2021-2024) : Wendel ayant acquis Scalian en septembre 2023, les managers ont co-investi dans cette société 0,6% du montant total investi (en incluant la réserve), dont 8% pour chacun des membres du Directoire, à raison de 50% en deal-by-deal et 50% en mutualisé.
- Wendel Growth (programme 2021-2024) : Wendel ayant investi dans les sociétés Brigad, Tadaweb et Preligens entre février et avril 2023, puis Aqemia en décembre de la même année, les managers ont co-investi dans chacune de ces sociétés 0,6% du montant total investi (en incluant la réserve), dont 8% pour chacun des membres du Directoire, à raison de 50% en deal-by-deal et 50% en mutualisé.

L'écart entre la juste valeur des co-investissements des managers, y compris les membres du Directoire, qui ont eu lieu en 2023 et son prix de souscription s'élève à 6,4 M€. Conformément aux principes du groupe, ce montant est comptabilisé en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Note 4 - 2. Association des équipes de direction des participations à la performance des entités

Dans les participations du groupe Wendel (Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl, Scalian, CPI, Tarkett et les investissements directs via Wendel Growth) existent différents systèmes d'association des équipes de direction à la performance de chaque entité.

La politique d'association des équipes de direction repose, selon les cas, sur des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat et/ou d'actions de performance et/ou sur des systèmes de co-investissement par lequel les managers de ces différentes filiales ont co-investi des sommes significatives aux côtés de Wendel. Les investissements des co-investissements présentent un risque pour les managers dans la mesure où ils sont susceptibles de perdre tout ou partie des sommes investies en fonction de la valeur de la participation lors du dénouement de ces mécanismes.

Ces systèmes de co-investissement se composent généralement pour partie d'un investissement *pari passu*, qui confère un profil de rendement identique à celui réalisé par Wendel, et pour partie d'une exposition « *ratchet* » qui offre un profil de gain différencié en fonction de l'atteinte de critères de performance tels que le taux de rendement interne (TRI) ou le multiple réalisé par Wendel sur son investissement. Ainsi pour cette partie, les managers co-investisseurs ne bénéficient d'un retour supérieur à celui de Wendel qu'à partir d'un certain niveau de rendement réalisé par Wendel.

Ces mécanismes de co-investissement et la répartition du profil de risque entre Wendel et les managers co-investisseurs sont matérialisés par la détention par les managers co-investisseurs et par Wendel de différents instruments financiers (actions ordinaires, actions de préférence à rendement indexé ou préférentiel, obligations à rendement fixe...). La partie « *ratchet* » peut également être structurée sous forme de systèmes de bonus indexés sur la performance de l'entité concernée ou sur la rentabilité de l'investissement réalisé sur cette entité.

Le dénouement de ces mécanismes intervient soit lors d'un événement de liquidité (cession ou introduction en bourse), soit, pour certains investissements en l'absence d'un tel événement de liquidité, à un horizon de temps déterminé (selon la société concernée, étalé entre le 5^{ème} anniversaire et le 12^{ème} anniversaire de la réalisation de l'investissement par Wendel). Il existe également des promesses de vente en cas de cessation des fonctions au sein de la participation et/ou promesse d'achat dans certains cas spécifiques.

Dans le cadre des engagements de liquidité prévus par ces accords, le groupe Wendel (selon les cas les holdings de Wendel ou les participations elles-mêmes) peut être conduit, si aucun événement de liquidité (cession ou introduction en bourse) n'intervient avant certaines dates prédéterminées et sous certaines conditions, à racheter ou à garantir le rachat des parts que détiennent les managers (ou anciens managers) des filiales dans Stahl, Scalian, Crisis Prevention Institute et Tarkett. La valeur retenue dans le cadre de ces engagements de liquidité correspond alors à la valeur de marché déterminée selon les cas par les parties, par application d'une méthode prédéterminée ou à dire d'expert indépendant.

Note 4 - 3. Incidence des mécanismes de co-investissement pour Wendel

Au 31 décembre 2023, l'impact de ces mécanismes de co-investissement réduirait de 0% à 7% les pourcentages de détention de Wendel dans les participations concernées. Ce calcul est établi sur la base de la valeur des participations calculées pour l'Actif Net Réévalué (ANR, agrégat défini dans le rapport financier annuel) du Groupe au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, sur la base de la valeur des participations retenue dans l'ANR ou, le cas échéant, sur la base des formules de prix ou des expertises prévues dans ces accords, la valeur de la part des investissements pari passu réalisés aux mêmes conditions de risque et de rendement que Wendel par l'ensemble des managers co-investisseurs des filiales et de Wendel est de 139 M€. En outre, la valeur de la part des investissements non-pari passu des managers co-investisseurs des filiales et des managers de Wendel est de 117 M€ (ce montant inclut certains montants non-payés et dus aux co-investisseurs sur les participations cédées ou les liquidités automatiques échues). Selon les cas, Wendel ou ses participations sont susceptibles de racheter une partie de ces montants au titre des droits à la liquidité accordés aux équipes de direction.

Conformément aux principes comptables du Groupe, une partie de ces montants est comptabilisée en passif pour 24 M€.

Les valeurs des co-investissements et des engagements de liquidité évoluent en fonction de la valeur de chaque participation, elles pourraient donc être plus faibles (voire nulles) ou plus élevées sur les prochains exercices.

NOTE 5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Note 5 - 1. Risques liés aux marchés « actions »

Note 5 - 1.1 Valeur des participations

Les actifs du groupe Wendel sont principalement des participations dans lesquelles Wendel détient le contrôle ou dispose d'une influence notable.

La valeur de ces participations est notamment liée à :

- leurs performances économiques et financières ;
- leurs perspectives de développement et de rentabilité ;
- la capacité de leur organisation à identifier les risques et opportunités de leur environnement ; et
- l'évolution des marchés actions, directement pour les sociétés cotées et indirectement pour les sociétés non cotées, dont les valorisations sont influencées par des paramètres de marché.

Au-delà des paramètres de marché, la progression de l'ANR de Wendel dépend de la capacité des équipes de Wendel à sélectionner, acheter, développer puis revendre des sociétés capables de s'affirmer comme leaders de leurs secteurs.

C'est sur la base de l'expertise de ses équipes d'investissement et d'analyses et investigations poussées (stratégiques, comptables et financières, juridiques, fiscales, de conformité et ESG – Environnement, Social, Gouvernance) que Wendel prend ses décisions d'investissement. Ces processus permettent d'identifier les opportunités et risques opérationnels, concurrentiels, financiers, juridiques et ESG qui sont

susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution de la valeur d'un investissement.

Les performances opérationnelles et financières de chaque société, ainsi que les risques auxquels celle-ci est soumise, sont suivies et analysées avec l'équipe de direction de la société concernée lors de réunions tenues régulièrement, soit dans le cadre de réunions de reporting, soit dans le cadre des organes de gouvernance de ces sociétés. À ces discussions approfondies s'ajoute, à intervalles réguliers, une analyse prospective rendue possible par une véritable expertise sectorielle résultant notamment d'un partage des connaissances avec l'équipe de direction. Cet examen régulier permet à Wendel d'appréhender au mieux l'évolution de chaque participation et de jouer son rôle d'actionnaire.

Cette approche spécifique à chaque société est complétée au niveau de Wendel par une analyse globale de la répartition des activités des filiales et des participations entre les différents secteurs de l'économie afin de prendre en compte la diversification des actifs tant sur le plan sectoriel que du point de vue de leur positionnement concurrentiel et de leur résistance à une évolution défavorable de la conjoncture.

Néanmoins, il existe un risque que les réalisations économiques des participations ne soient pas en ligne avec les attentes de Wendel.

Par ailleurs, la structure financière et l'endettement de certaines participations (Scalian, CPI, ACAMS, Tarkett, IHS) accentuent le risque sur la valorisation de ces participations. En effet, si le recours à l'endettement permet de viser des taux de rendement interne (TRI) importants sur ces participations, il accentue également les difficultés financières en cas de ralentissement significatif de l'activité ou d'évènement extérieur défavorable sur les marchés de ces sociétés, en contraignant les capacités des sociétés concernées à avoir accès à des liquidités et en soumettant ces participations à un risque d'exigibilité anticipée de leurs dettes financières du fait des covenants financiers (voir la note 5 - 2 : « Gestion du risque de liquidité »). En outre, l'accès à la liquidité et les ratios prudentiels des banques peuvent parfois rendre plus difficile le refinancement des dettes de ces participations. Pour prévenir et gérer le risque lié à la structure financière de ces participations, des prévisions de flux de trésorerie et de covenants financiers sont préparées régulièrement en fonction de différents scénarii afin de préparer si nécessaire des solutions pertinentes en termes de pérennité des participations et de création de valeur. En outre, Wendel et ses participations sont en étroite relation avec les prêteurs de ces sociétés pour gérer de façon efficace les contraintes liées à ces financements.

La valeur des participations est donc soumise au risque que leurs performances économiques et financières et leurs perspectives de développement et de rentabilité soient affectées par des difficultés liées à leur organisation, à leur structure financière, à leur exposition aux devises, à leur secteur d'activité, à l'environnement économique global et/ou à des risques aussi soudains et violents qu'une attaque cyber ou qu'une crise géopolitique. La valeur des participations est également soumise au risque lié à l'évolution des marchés financiers, et plus particulièrement à l'évolution des marchés actions. Toutefois, même si l'évolution de l'ANR est suivie très régulièrement, Wendel est un actionnaire sans horizon d'investissement prédéfini qui n'est pas contraint à court terme par l'évolution de la valeur instantanée de ses actifs.

Note 5 - 1.2 Risques liés aux marchés « actions »

Au 31 décembre 2023, les risques liés aux marchés des actions concernent principalement :

- les titres consolidés et les titres mis en équivalence dont la « valeur recouvrable » retenue pour les tests de dépréciation est déterminée sur la base de paramètres de marché, notamment, selon le cas, la détermination du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » ou le cours de Bourse utilisé pour le calcul de la « juste valeur » (voir les tests de dépréciation dans la note 7 « Écarts d'acquisition » et la note 10 « Titres mis en équivalence ») ;
- la participation dans IHS comptabilisée en actifs financiers non courants à la juste valeur, c'est-à-dire au cours de Bourse (voir la note 13 « Actifs et passifs financiers ») ; la variation de cette valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global conformément aux principes comptables du Groupe. Au 31 décembre 2023, la valeur s'élève à 262,2 M€ après une perte de

101 M€ comptabilisée en autres éléments du résultat global correspondant à la variation de la juste valeur de la période. Hors variation de la valeur du dollar américain (monnaie de cotation de cette société), une variation de +/- 5% du cours de bourse conduirait à un impact de +/- 13,1 M€ en autres éléments du résultat global ;

- les investissements directs et indirects du Wendel Growth dont la valeur totale est de 194,7 M€ à la fin de l'année 2023. Ils sont comptabilisés à la juste valeur dont les variations sont comptabilisées en résultat. Une variation de +/- 5 % de leur valeur se traduirait donc par un impact de l'ordre de +/- 9,7 M€ en résultat financier (voir la note 13 « Actifs et passifs financiers ») ;
- la vente d'option d'achat incorporée dans l'obligation échangeable en titres Bureau Veritas (voir la note 5-2.1 « Risque de liquidité de Wendel et ses holdings »). Elle est comptabilisée en passifs financiers à la juste valeur. Lors de l'émission de cette obligation en mars 2023, la composante optionnelle de l'obligation était estimée à 26,1 M€ alors qu'à la clôture, elle est estimée à 4,7 M€. La variation est comptabilisée en produits financiers. Si le cours de bourse de Bureau Veritas progressait de 5% par rapport au cours de clôture, l'impact serait de -2,2 M€.
- les covenants du crédit syndiqué de Wendel, qui sont fondés sur des ratios de dettes financières nettes rapportées à la valeur des actifs ; ils sont décrits dans la note 5-2.4 « Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et ses holdings ». Au 31 décembre 2023, les covenants sont respectés et ce crédit n'est pas tiré ; et
- le niveau de levier financier de Wendel et de ses holdings (dette nette sur valeur des actifs), qui est un indicateur clef pour la détermination du coût des financements obligataires et bancaires auxquels Wendel est susceptible d'avoir recours. Cet indicateur est également suivi par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's qui sont chargées par Wendel de noter sa structure financière et ses emprunts obligataires. Ce ratio est à un niveau bas permettant au Groupe d'envisager de réaliser de nouveaux investissements tout en maintenant une structure financière solide.

Note 5 - 2. Risque de liquidité

Note 5 - 2.1 Risque de liquidité de Wendel et de ses holdings

Les besoins de trésorerie de Wendel sont liés aux investissements (y compris les engagements décrits dans la note 30 « Engagements hors bilan », notamment les puts de minoritaires et les engagements de Wendel Growth) au service de la dette, aux frais généraux, aux rachats d'actions propres et aux dividendes versés. Ces besoins sont couverts par la trésorerie et les placements financiers à court terme, par la rotation des actifs, par les financements bancaires et obligataires et par les dividendes reçus des participations.

Pour ce qui concerne la rotation des actifs, certains accords, notamment accords d'actionnaires, peuvent limiter temporairement la capacité de Wendel à céder certains de ses actifs ; au 31 décembre 2023, le principal actif soumis à ce type de contraintes est la participation dans IHS ; elle fait en effet l'objet d'un engagement de conservation de titres expirant progressivement à la suite de l'introduction en bourse de cette société (voir la note 30-6 « Pactes d'actionnaires »). Le pacte d'actionnaires pour l'investissement dans Tarkett inclut également un engagement du groupe de ne pas céder les titres pendant les premières années de son investissement. Un contexte défavorable pour le marché des actions (public ou privé) ou une position d'actionnaire minoritaire sans accord d'actionnaires permettant d'initier un processus de cession ou d'introduction en bourse peuvent également venir limiter la capacité du Groupe à céder les actifs concernés.

L'accès aux financements peut être limité par les éléments décrits dans le paragraphe « Gestion de l'endettement » de la présente note.

Enfin, les dividendes provenant des participations peuvent être limités quant à eux par la situation opérationnelle et financière de celles-ci (voir la note 5-2.2 « Risque de liquidité des filiales opérationnelles ») et par la documentation de leurs emprunts (voir la note 5-2.5 « Dettes financières des

participations opérationnelles, documentation et covenants »). En outre, une position d'actionnaire minoritaire ne permet pas de décider d'un dividende sans l'accord des autres actionnaires.

Situation de la trésorerie et des placements financiers

Au 31 décembre 2023, les montants de trésorerie et de placements financiers à court terme de Wendel et de ses holdings (hors filiales opérationnelles) s'élèvent à 1 072 M€ et sont composés essentiellement de 445 M€ de Sicav monétaires en euros et de 627 M€ de comptes et dépôts bancaires essentiellement libellés en euros. Wendel dispose également de dépôts à terme d'un montant de 213,8 M€ ayant une échéance en 2026, il est destiné à rembourser l'obligation 2026.

Suivi de la trésorerie et des placements financiers

La trésorerie (y compris les placements financiers à court terme) et les flux de trésorerie font l'objet d'un tableau de bord mensuel qui détaille la position et les mouvements du mois. Ce tableau de bord est présenté au Directoire chaque mois. Il comporte notamment le détail des différents supports de trésorerie et de placements financiers à court terme utilisés, ainsi que le détail des contreparties. Un autre tableau de bord portant sur les flux attendus sur les mois et les années à venir est également établi régulièrement ; il permet de déterminer l'échéance et le montant des besoins de financement en fonction de différents scénarii.

Les supports de trésorerie et de placements sont des dépôts bancaires court terme et des Sicav monétaires peu volatils (classés en « trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements bénéficient d'une liquidité quotidienne (ou plus rarement hebdomadaire). Des montants limités sont placés à moyen terme et sont classés en actifs financiers non courant. Le choix des différents types d'instruments de placement est fait en tenant compte de la compatibilité de l'horizon de placement de ces instruments avec les engagements et les échéances financières de Wendel et de ses holdings.

Situation des échéances financières et de l'endettement

Le 27 mars 2023, Wendel a émis une obligation échangeable en titres Bureau Veritas pour un montant de 750 M€. Cette obligation échangeable a un coupon de 2,625% et une échéance en mars 2026. Les détenteurs de ces titres ont la faculté de demander l'échange de ces obligations contre les titres Bureau Veritas sous-jacent (23,2 millions de titres Bureau Veritas). Cette faculté des détenteurs d'obligations serait exercée principalement dans le cas où le cours de Bureau Veritas serait supérieur au cours d'échange de 32,3 € par action à l'échéance. A sa date d'émission, cette obligation échangeable a été comptabilisée en séparant la composante dette évaluée à 723,9 M€ et comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif, et la composante optionnelle (vente d'options d'achat sur titres Bureau Veritas) comptabilisée à la juste valeur en passifs financiers pour 26,1 M€. Au 31 décembre 2023, la composante optionnelle a été réévaluée à la juste valeur par le compte de résultat à 4,7 M€.

En juin 2023, une nouvelle obligation de 300 M€ à échéance juin 2030 avec un coupon de 4,5% a été émise. Le produit net de cette émission a été utilisé notamment pour le rachat de 90,8 M€ du nominal des obligations à échéance avril 2026. La décote de ce rachat a été comptabilisée en autres produits financiers pour 6,5 M€. Cette opération visait à optimiser la maturité de la dette de Wendel. Ainsi à la date d'arrêté des comptes, les échéances des emprunts obligataires s'étalent entre mars 2026 et janvier 2034 pour un montant nominal de 2,4 Md€ et la maturité moyenne atteint 4,6 ans.

Wendel dispose également d'un crédit syndiqué non tiré de 875 M€ ayant pour échéance juillet 2028. Wendel a la possibilité de demander une extension de maturité d'un an aux prêteurs qui peuvent accepter ou refuser. Ses covenants financiers sont respectés au 31 décembre 2023. Le niveau de la marge de ce crédit est indexé à l'atteinte par Wendel d'objectifs ESG ; si ces objectifs devaient ne pas être atteints la marge serait augmentée mais il n'y aurait aucune conséquence sur la disponibilité de cette ligne ; en revanche, si ces objectifs devaient être atteints, la marge serait réduite. Cette ligne de crédit non tirée permet notamment d'avoir suffisamment de flexibilité pour saisir des opportunités d'investissement.

À la date d'arrêté des comptes consolidés, la notation long terme de Wendel attribuée par Standard & Poor's est BBB perspective « stable », la notation court terme est A-2. De même, Moody's a attribué à Wendel la note Baa2 perspective « stable ».

Gestion de l'endettement

La gestion de l'échéancier de l'endettement nécessite de trouver les ressources nécessaires pour couvrir les remboursements des financements à leurs échéances. Ces ressources peuvent notamment être la trésorerie disponible, la rotation des actifs ou le recours à de nouveaux financements. Cette dernière ressource pourrait être limitée par :

- la disponibilité des sources d'emprunts bancaires et obligataires qui sont contraintes par la volatilité des marchés financiers, par l'accès des banques à la liquidité et par la pression réglementaire exercée par les régulateurs sur les institutions financières ;
- le niveau de levier financier de Wendel et de ses holdings (ratio de dette nette sur actifs) qui est un indicateur clef du risque de crédit suivi par les prêteurs de Wendel et par les agences de notation financière chargées de noter la structure financière de Wendel. De même, le crédit syndiqué est soumis à des covenants financiers qui sont principalement fondés sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette (voir la note 5-2.4 « Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et de ses holdings »). Le levier dépend notamment de la valeur des actifs, il est donc soumis au risque actions (voir la note 5-1 « Risques liés aux marchés actions »). Il dépend également des investissements et cessions qui le font, respectivement, augmenter et baisser. Il est à noter à ce sujet que le Groupe a accordé des engagements d'investissement décrits dans la note 30 - 6 « Pactes d'actionnaires » ; et
- une éventuelle dégradation de la notation financière de Wendel attribuée par les agences de notation financière.

Pour gérer le risque de refinancement, l'objectif de Wendel est d'aligner les échéances de ses financements obligataires et de ses financements bancaires avec ses perspectives d'investisseur de long terme. Ainsi, Wendel met en place des financements à moyen/long terme et allonge la maturité des financements existants lorsque les conditions de marché le permettent et que cela est jugé nécessaire par la Direction de Wendel. Les décisions d'investissement sont prises en tenant compte de leur impact sur le levier financier (ratio de dette nette sur actifs).

Note 5 - 2.2 Risque de liquidité des filiales opérationnelles

Gestion du risque de liquidité des filiales opérationnelles

La trésorerie, l'endettement et le risque de liquidité des filiales opérationnelles sont gérés sous la responsabilité de la Direction de chacune d'entre elles.

Le niveau d'endettement et de trésorerie des filiales opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier à Wendel. Le niveau des covenants bancaires fait l'objet de prévisions sur l'année à venir et sur la durée du plan d'affaires, annuellement et à chaque événement pouvant avoir un impact significatif sur ces covenants. Ces prévisions et ces calculs de covenants sont revus régulièrement par Wendel.

Gestion du risque de liquidité des filiales opérationnelles sur Wendel

Les dettes financières des filiales opérationnelles sont sans recours sur Wendel. Ainsi, le risque de liquidité de ces filiales n'affecte Wendel que lorsque Wendel le décide ou l'accepte. Wendel n'a pas d'obligation juridique de soutenir ses filiales opérationnelles qui seraient en difficulté de trésorerie ; de même celles-ci n'ont pas d'obligation de se soutenir entre elles. La liquidité de Wendel ne pourrait donc se trouver affectée que si Wendel décidait d'apporter de la trésorerie à une de ses filiales opérationnelles. Ce type de décision résulte, le cas échéant, d'une analyse approfondie de l'ensemble des contraintes auxquelles Wendel est soumise (retour sur investissement, liquidité propre de Wendel, investissement complémentaire dans les autres filiales ou nouveaux investissements).

L'évolution de la situation économique et financière des participations peut aussi avoir un impact sur la situation de liquidité de Wendel par l'intermédiaire du niveau des dividendes éventuellement versés par certaines participations. De même, l'évolution de la situation économique et financière des participations a un impact sur leur valeur, or cette valeur est prise en compte pour le calcul du levier financier de Wendel (voir la note 5-1 « Risques liés aux marchés actions »). En décembre 2023, Stahl a versé un dividende exceptionnel de 125M€ dont 85,6M€ au Groupe Wendel.

Note 5 - 2.3 Perspectives sur la liquidité de Wendel

La prochaine échéance financière significative de Wendel est celle de l'obligation échangeable en actions Bureau Veritas de 750 M€ dont la date de remboursement est en mars 2026 si les porteurs de ces obligations n'exercent pas leur option d'échange (voir la note 5 - 2.1 « Risque de liquidité de Wendel et de ses holdings »). Le risque de liquidité de Wendel sur les 12 mois suivant l'arrêté des comptes est donc faible compte tenu du niveau élevé de trésorerie et de placements financiers à court terme et de la ligne de crédit syndiqué de 875 M€, intégralement non tirée.

Note 5 - 2.4 Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et ses holdings

Documentation des obligations émises par Wendel

Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers, mais prévoient des clauses usuelles pour ce type d'instruments de dette (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement de Wendel au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

Documentation et covenants du crédit syndiqué de Wendel (non tiré au 31 décembre 2023)

La documentation juridique du crédit syndiqué prévoit le respect de covenants financiers fondés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette de Wendel.

La dette nette de Wendel est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition. Ainsi, la dette nette prise en compte correspond aux obligations de Wendel et au crédit syndiqué lorsqu'il est tiré, diminués de la trésorerie.

Les dettes nettes des participations du Groupe sont déduites de la valeur brute réévaluée de ces participations dans la mesure où elles sont sans recours sur Wendel.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ; et
- le rapport entre :
 - la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantie de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières, et
 - la somme de 75 % de la valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50 % de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) ;
 ne doit pas excéder 1.

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré. Au 31 décembre 2023, le calcul de ces ratios montre que les covenants sont respectés.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit par ailleurs les clauses usuelles pour ce type de financement (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

Note 5 - 2.5 Dettes financières des filiales opérationnelles, documentation et covenants

Dette financière de Bureau Veritas

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2023, la dette financière brute de Bureau Veritas s'élève à 2 110,9 M€ (hors passifs financiers liés à l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 1 173,9 M€. Fin 2022, Bureau Veritas dispose également d'une ligne de crédit confirmée non tirée de 600 M€.

Certains financements du groupe Bureau Veritas sont soumis au respect de ratios définis contractuellement, applicables aux périodes de test du 31 décembre et du 30 juin.

Au 31 décembre 2023, tous ces engagements sont respectés. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le premier ratio est défini comme le rapport entre la dette financière nette ajustée et l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise, et doit être inférieur à 3,5. Au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 0,92 ; et
- le second ratio représente l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes, et il doit être supérieur à 5,5. Au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 44,33.

Dette financière de Stahl

Cette dette est sans recours sur Wendel.

A l'occasion de l'acquisition d'ICP, Stahl a refinancé sa dette et a porté l'échéance à 2028.

Au 31 décembre 2023, la dette bancaire brute de Stahl s'élève à 394,1 M€ (y compris les intérêts courus et hors frais d'émission et passifs financiers liés l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 88,5 M€. La ligne de crédit revolver de 140 M\$ est non tirée et disponible.

Le rapport entre la dette nette consolidée et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des 12 derniers mois) doit être inférieur ou égal à 4,25 au 31 décembre 2023. Ce covenant est respecté, le ratio s'élevant à 1,6 fin 2023.

La documentation relative à la dette de Stahl prévoit des restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations (telles que fusions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires) sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des prêteurs.

Dette financière de Scalian

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2023, la dette bancaire brute de Scalian s'élève à 350,8 M€ (y compris les intérêts courus et hors frais d'émission et passifs financiers liés l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 46,2 M€. Scalian dispose également d'une ligne de crédit confirmée non tirée de 270 M€.

Le covenant financier porte sur le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA récurrent des 12 derniers mois (défini selon le contrat bancaire) qui doit être inférieur à 8,5 fin décembre 2023. Ce covenant est respecté, le ratio s'élevant à 5,93 fin 2023.

Dette financière de CPI

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2023, le nominal de la dette financière brute de CPI s'élève à 287 M\$ (y compris intérêts courus et hors frais d'émission et passifs financiers liés l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 6,5 M\$. Le crédit revolver de 30 M\$ est tiré à hauteur de 2 M\$.

Au 31 décembre 2023, le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA récurrent des 12 derniers mois (défini selon le contrat bancaire) est de 3,93. Il est inférieur au levier maximal de 12 exigé par les prêteurs lorsque que le crédit revolver est tiré à plus de 40% (ce qui n'est pas le cas à fin décembre 2023).

La documentation relative à la dette de CPI prévoit des restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations telles que fusions, dissolutions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des prêteurs.

Dette financière d'ACAMS

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2023, le nominal de la dette financière brute d'ACAMS s'élève à 174,5 M\$ (y compris intérêts courus et hors frais d'émission et passifs financiers liés l'application d'IFRS 16) et la trésorerie totale s'élève à 18,8 M\$. Une large partie de cette trésorerie est détenue par des filiales étrangères, et la remontée d'une part de celle-ci vers le groupe ACAMS est soumise à certaines limitations. Le crédit revolver s'élève à 20 M\$, dont 12 M\$ sont tirés fin 2023.

Le covenant financier porte sur le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA récurrent des 12 derniers mois (défini selon le contrat bancaire) qui doit être inférieur à 10,5 fin décembre 2023 (la limite maximum se réduit progressivement jusqu'à 9,5 en septembre 2024). Ce covenant est respecté, le ratio s'élevant à 5,8 fin 2023.

La documentation relative à la dette d'ACAMS prévoit des restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations telles que fusions, dissolutions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des prêteurs.

Note 5 - 3. Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2023, l'exposition du groupe Wendel (Wendel, les holdings et les filiales opérationnelles consolidées par intégration globale et hors Constantia Flexibles cédée début 2024) aux taux d'intérêt reste limitée.

En milliards d'euros	Taux fixe	Taux capé	Taux variable
Dette brute	4,5		1,2
Trésorerie et actifs financiers de placement	-0,2		-2,4
Impacts des instruments dérivés	0,4	0,3	-0,7
EXPOSITION AUX TAUX D'INTÉRÊT	4,7	0,3	-1,8
	152%	8%	-60%

Le notionnel des instruments dérivés est pondéré par la durée durant laquelle ils couvrent le risque de taux sur les 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2023.

Une variation de +100 points de base des taux d'intérêt sur lesquels est indexée l'exposition aux taux d'intérêt du Groupe consolidé aurait un impact de l'ordre de +18,5 M€ sur le résultat financier avant impôt des 12 mois suivant le 31 décembre 2023 (hypothèses : endettement financier net au 31 décembre 2023, taux d'intérêt relevés à cette date et prise en compte des échéances des instruments dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt). Cet impact positif relatif à une hausse des taux est l'effet d'une trésorerie du Groupe très significative (exposée aux taux variables), de la proportion de dette à taux fixe et des couvertures de taux d'intérêt mises en place au sein du Groupe.

Note 5 - 4. Risque de crédit

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit client et les créances pour lesquelles il existe un risque d'irrecouvrabilité font l'objet d'une dépréciation. À la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit sur les créances clients compte tenu de la diversification géographique et sectorielle du Groupe. La guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact significatif à l'échelle du Groupe sur les dépréciations de créances clients comptabilisées au 31 décembre 2023 (notamment sur le niveau des pertes de crédit attendues).

La trésorerie et les placements financiers de Wendel SE et de ses holdings sont essentiellement placés auprès d'institutions financières de premier rang. Compte tenu du montant global de la trésorerie et des placements financiers à court terme détenus au 31 décembre 2023, des montants importants peuvent être placés auprès d'une même institution financière. Les instruments dérivés sont conclus avec des établissements financiers de premier rang.

Note 5 - 5. Risque de change

Note 5 - 5.1 Wendel

La plupart des participations du Groupe exercent leur activité dans plusieurs pays et en conséquence réalisent une partie de leur résultat dans des monnaies autres que l'euro, notamment le dollar américain. Au 31 décembre 2023, les participations les plus exposées au dollar américain ou dont la monnaie de présentation est le dollar américain sont Bureau Veritas, Stahl, CPI et ACAMS.

En outre, le cours de bourse d'IHS est libellé en dollars américains. Cette participation étant comptabilisée à la juste valeur en actifs financiers, une variation de la parité euro/dollar aurait un impact sur la variation de cette juste valeur qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (voir la note 13 « Actifs et passifs financiers »).

En février 2023, le Groupe a couvert une partie du risque de change relatif à la valeur de ses participations libellées en dollars américains. Wendel a ainsi souscrit :

- un tunnel de 400M\$ ayant une maturité de 2 ans dont la protection contre la baisse du dollar américain s'active au-dessus d'une parité de 1,25 et qui conduit à abandonner le bénéfice d'une hausse du dollar américain en-deçà d'une parité de 0,9151 ; et
- un tunnel de 360M\$ ayant une maturité de 3 ans dont la protection contre la baisse du dollars américains s'active au-dessus d'une parité de 1,25 et qui conduit à abandonner le bénéfice d'une hausse du dollar américain en-deçà d'une parité de 0,9471.

Ces instruments sont qualifiés d'instruments de couverture d'un investissement net d'une activité à l'étranger d'un point de vue IFRS. Ils sont donc comptabilisés au bilan à la juste valeur dont les variations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour la partie dite efficace (1,5 M€ sur la période) et dans le résultat pour partie inefficace (0,3 M€ sur la période). La juste valeur enregistrée dans les autres éléments du résultat global seront repris dans le compte de résultat quand l'actif couvert sera cédé ou en cas de perte de contrôle de cet actif.

Note 5 - 5.2 Bureau Veritas

Bureau Veritas opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de fluctuation des cours de plusieurs devises. Ce risque porte donc à la fois sur les transactions réalisées par des entités de ce groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change opérationnel), ainsi que sur les produits, charges, actifs et passifs libellés en devises différentes de la devise de présentation des états financiers consolidés, soit l'euro (risque de conversion).

Risque de change opérationnel

Pour les activités qui s'exercent sur des marchés locaux, les recettes et les coûts sont exprimés pour l'essentiel en devise locale. Pour les activités liées à des marchés globalisés, une partie du chiffre d'affaires est libellée en dollars américains. La part du chiffre d'affaires consolidé 2023 de Bureau Veritas libellée en dollars américains dans les pays dont la devise fonctionnelle diffère de celle-ci ou des devises qui lui sont corrélées s'élève à 8 %. Ainsi, une variation de 1% du dollar américain contre toutes devises aurait un impact de 0,08 % sur le chiffre d'affaires consolidé de Bureau Veritas.

Risque de conversion

La devise de présentation des états financiers étant l'euro, Bureau Veritas doit convertir en euros les produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Cette conversion est réalisée au taux moyen de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. En 2023, plus de 71 % du chiffre d'affaires de Bureau Veritas résultait de la consolidation des états financiers d'entités avec une devise fonctionnelle autre que l'euro :

- 19,6 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar américain ou une devise corrélée à celui-ci (y compris le dollar de Hong Kong) ;
- 11 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le yuan renminbi chinois ;
- 4,2 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar australien ;
- 4,1% du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le réal brésilien ;
- 4,0 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar canadien ; et
- 3,1 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est la livre sterling.

Les autres devises, prises individuellement, ne représentaient pas plus de 3%. Ainsi, une variation de 1% de l'euro contre le dollar américain et les devises corrélées aurait eu un impact de 0,196 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2023. L'impact sur le résultat opérationnel 2023 aurait été de 0,164 %.

Note 5 - 5.3 Stahl

En 2023, 59 % du chiffre d'affaires de Stahl est réalisé dans des devises autres que l'euro dont 34 % en dollars américains, 13 % en yuans chinois, 5 % en roupies indiennes et 4 % en réaux brésiliens. Une variation de +/- 5 % du dollar, ou des monnaies qui lui sont corrélées, contre l'euro aurait un impact de l'ordre de +/- 9 M€ sur l'EBITDA de la période (hors allocation du goodwill et dépenses non récurrentes).

Par ailleurs, Stahl a une dette financière de 188,1 M€ libellée en dollars et est portée par une société dont la monnaie de fonctionnement est l'euro. Ainsi, en cas de variation de la valeur du dollar face à l'euro de +/- 5 %, un impact de change d'environ +/- 9,4 M€ serait constaté en résultat financier. Cet effet est en partie compensé par une position de trésorerie en dollars.

Note 5 - 5.4 Scalian

En 2023, 5,3 % du chiffre d'affaires de Scalian est réalisé dans des devises autres que l'euro dont 1,5 % en dollars américains et 9,2 % de l'EBITDA de Scalian est réalisé dans des devises autres que l'euro dont 3,3 % en dollars américains.

Note 5 - 5.5 CPI

CPI est majoritairement implantée aux États-Unis et sa monnaie de fonctionnement est le dollar américain. En 2023, 19 % du chiffre d'affaires de CPI est réalisé dans des devises autres que le dollar américain dont 8 % en dollars canadiens et 7 % en livres sterling. Une variation de +/- 5 % de ces devises contre le dollar américain aurait eu un impact d'environ +/- 0,9 % sur l'EBITDA de la période (hors effets liés à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents), soit un impact de +/- 0,6 M€. En outre, une telle variation du dollar par rapport à l'euro aurait un impact de l'ordre de +/- 3,2 M€ sur l'EBITDA de cette participation exprimée en euros dans les comptes consolidés de Wendel.

Note 5 - 5.6 ACAMS

ACAMS est une société basée aux États-Unis dont l'activité est internationale. Sa monnaie de fonctionnement est le dollar américain. En 2023, 13 % de son chiffre d'affaires est réalisé dans des devises autres que le dollar américain dont 8 % en yuans chinois et 4% en dollars canadiens. Une variation de +/- 5 % de ces devises contre le dollar américain aurait eu un impact d'environ +/- 0,6 % sur l'EBITDA 2023 (hors effets liés à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents), soit un impact de l'ordre de +/- 0,1 M€. En outre, une telle variation du dollar par rapport à l'euro aurait un impact de l'ordre de +/- 1,1 M€ sur l'EBITDA de cette participation exprimée en euros dans les comptes consolidés de Wendel.

Note 5 - 6. Risque de matières premières

La participation du Groupe qui supporte un risque de variation des prix des matières premières significatif est Stahl.

Les achats de matières premières de Stahl ont représenté environ 475 M€ au 31 décembre 2023. Une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières que Stahl utilise aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 47 M€ sur une base annuelle. Stahl estime que, si les circonstances le permettent, elle pourrait continuer à augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser globalement l'effet de telles augmentations. La volatilité des prix des matières premières et l'augmentation des coûts du fret maritime ont conduit Stahl à augmenter ses prix de vente au cours de l'année 2022 pour compenser entièrement ces impacts. Depuis la fin de l'année 2022, les prix des matières premières se sont stabilisés.

NOTE 6. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité correspondent aux participations :

- Bureau Veritas - services d'évaluation, de conformité et de certification ;
- Stahl – Revêtements et traitements de surface pour les matériaux souples ;
- Scalian – Services de conseil en transformation des entreprises ;
- *Crisis Prevention Institute* (CPI) – Services de formation ;
- *Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists* (ACAMS) – Services de formation et de certification dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière ; et
- Tarkett – mise en équivalence – revêtements de sol et surfaces sportives.

Le secteur d'activité Constantia Flexibles – emballages flexibles a été reclassé en IFRS 5 « Activités destinées à être cédées ». L'analyse du compte de résultat par secteur d'activité est répartie entre le résultat des activités, les éléments non récurrents et les effets liés aux écarts d'acquisition.

Résultat des activités

Le résultat des activités correspond au résultat dit « récurrent » du Groupe. Il est composé du résultat des participations et du résultat des sociétés *holdings* à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition tels que définis ci-après :

- Le « résultat des participations » est défini comme étant le résultat net des sociétés sous contrôle exclusif (intégration globale : Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl, Scalian, CPI et ACAMS) et la quote-part de Wendel dans le résultat net des participations comptabilisées par mise en équivalence (Tarkett) avant éléments non récurrents et effets liés aux allocations d'écarts d'acquisition ; et
- Le résultat des sociétés *holdings* intègre les frais généraux de Wendel et de ses *holdings*, le coût de la dette nette mise en place dans le cadre du financement de Wendel et ses *holdings* et les charges et produits d'impôts associés à ces éléments. Les montants retenus sont ceux constatés au niveau de Wendel et au niveau de l'intégralité des *holdings* consolidées (hors *holdings* d'acquisition et participations opérationnelles).

Résultat non récurrent

Les « résultats non récurrents » correspondent pour l'ensemble du périmètre de consolidation, aux montants nets d'impôts qui ne sont pas liés à l'activité opérationnelle et récurrente des participations ou au fonctionnement récurrent de Wendel et de ses *holdings* :

- les plus et moins-values de cession d'actifs ;
- les coûts de restructurations considérés comme exceptionnels ;
- les litiges exceptionnels, notamment ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante ;
- les variations de « juste valeur » ;
- les dépréciations d'actifs, et notamment les pertes de valeur des écarts d'acquisition ;
- les impacts de change sur les dettes financières ;
- les frais de restructuration des financements et les produits et charges liés à l'extinction des dettes ; et
- tout autre élément significatif non rattachable aux opérations récurrentes du Groupe.

Effets liés aux écarts d'acquisition

Les impacts sur le compte de résultat liés aux écarts d'acquisition proviennent des réévaluations d'actifs et de passifs effectuées lors d'une prise de participation. Ils concernent notamment :

- les stocks et en-cours ;
- les immobilisations corporelles ;
- les immobilisations incorporelles, dont les marques et les contrats ; et
- les impôts différés qui y sont relatifs.

Ces écritures comptables viennent modifier le résultat des participations, en déconnectant le compte de résultat des flux de trésorerie relatifs à l'activité des participations (les écritures sont en effet dérivées du prix d'acquisition des participations et non de l'activité des participations).

Note 6 - 1. Analyse du compte de résultat de l'exercice 2023 par secteur d'activité

En millions d'euros	Mise en équivalence								Total Groupe
	Bureau Veritas	Constancia Flexibles	Stahl	Scalian	CPI	ACAMS	Tarkett	Wendel & Holdings	
Résultat net des activités									
Chiffre d'affaires	5 867,8	-	913,5	126,8 ⁽³⁾	128,0	91,6	-	-	7 127,6
EBITDA ⁽¹⁾	N/A	-	204,0	13,4 ⁽⁴⁾	63,4	22,5	-	-	
Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾	956,1	-	177,2	11,0	60,9	19,8	-	-	1 144,2
Autres éléments opérationnels récurrents	-25,9	-	-7,8	-0,3	-5,6	-1,7	-	-	
Résultat opérationnel	930,2	-	169,5	10,6	55,3	18,0	-	-97,8	1 085,8
Coût de l'endettement financier net	-41,1	-	-37,0	-8,6	-31,2	-18,0	-	-14,7	-150,6
Autres produits et charges financiers	-27,4	-	-7,0	-1,2	-0,0	-0,2	-	-1,4	-37,2
Charges d'impôt	-268,4	-	-35,1	-3,7	-3,4	0,2	-	-1,4	-311,8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,7	-	-	-	-	-	8,8	-	9,5
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	115,2	-	-	-	-	-	-	115,2
Résultat net récurrent des activités	594,0	115,2	90,3	-2,8	20,7	0,0	8,8	-115,3	711,0
Résultat net récurrent des activités - part du Groupe	203,8	69,9	62,0	-2,3	20,0	0,0	8,8	-115,1	246,9
Eléments non récurrents	-34,1	-18,4	-0,8	-10,5	-0,8	-3,8	-8,7	16,6 ⁽⁵⁾	-60,4
Effets liés aux écarts d'acquisition	-44,0	-16,5	-18,3	-1,2	-23,4	-17,2	0,3	-	-120,4
Dépréciation d'actifs	-	0,3	-	-	8,0	-	-0,8	-6,8	0,7
Résultat net non récurrent	-78,1	-34,6	-19,2	-11,7	-16,2	-21,0	-9,2	9,8	-180,1
Résultat net non récurrent - part du Groupe	-25,2	-21,0	-13,2	-9,6	-15,6	-20,6	-9,3	9,8	-104,6
Résultat net consolidé	515,9	80,7	71,2	-14,5	4,5	-21,0	-0,4	-105,5	530,9
Résultat net consolidé - part des minoritaires	337,3	31,8	22,4	-2,6	0,2	-0,4	0,1	-0,2	388,5
Résultat net consolidé - part du Groupe	178,6	48,9	48,8	-11,9	4,3	-20,6	-0,5	-105,3	142,4

(1) L'EBITDA correspond au résultat net avant amortissements et dépréciations, impôts et taxes et charges et produits financiers.

(2) Avant l'impact des allocations d'écarts d'acquisition, des éléments non récurrents et des managements fees.

(3) Ce poste correspond au Chiffre d'affaires de Scalian au 30 septembre 2023 pour une période de 3 mois. Le Chiffre d'affaires de Scalian sur 12 mois glissant (période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023) s'élève à 530 M€.

(4) Ce poste correspond à l'EBITDA de Scalian au 30 septembre 2023 pour une période de 3 mois. L'EBITDA de Scalian sur 12 mois glissant (période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023) s'élève à 66 M€.

(5) Ce poste intègre les impacts du rachat de l'obligation 2026 pour +5,8 M€ et la variation de juste valeur du dérivé de l'obligation convertible de Bureau Veritas pour +21,3 M€.

Note 6 - 2. Analyse du compte de résultat de l'exercice 2022 par secteur d'activité

En millions d'euros	Mise en équivalence							Total Groupe
	Bureau Veritas	Constanlia Flexibles	Stahl	CPI	ACAMS	Tarkett	Wendel & Holdings	
Résultat net des activités								
Chiffre d'affaires	5 650,6	-	914,9	114,2	66,2	-		6 745,9
EBITDA ⁽¹⁾	N/A	-	194,3	58,9	17,3	-		
Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾	902,1	-	170,4	56,7	17,3	-		1 227,6
Autres éléments opérationnels récurrents	-	-	-2,6	-5,1	-3,4	-		
Résultat opérationnel	902,1	-	167,8	51,6	13,9	-	-89,6	1 045,9
Coût de l'endettement financier net	-68,3	-	-17,8	-25,9	-11,7	-	-26,9	-150,7
Autres produits et charges financiers	-13,1	-	10,5	-1,1	-0,1	-	-1,1	-4,8
Charges d'impôt	-259,5	-	-42,2	-5,1	-3,5	-	-1,1	-311,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	-	-	-	-	0,1	0,0	0,2
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	91,4	-	-	-	-	0,1	91,5
Résultat net récurrent des activités	561,3	91,4	118,3	19,6	-1,4	0,1	-118,7	670,6
Résultat net récurrent des activités - part du Groupe	189,8	53,9	80,5	18,9	-1,4	0,1	-118,7	223,2
Eléments non récurrents	-18,7	-14,3	-23,2 ⁽³⁾	-1,4	-16,8 ⁽⁴⁾	-9,5	694,6 ⁽⁴⁾	610,6
Effets liés aux écarts d'acquisition	-50,4	-33,4	-14,6	-16,7	-24,5	-2,7	-	-142,3
Dépréciation d'actifs	-7,6	5,7	-	47,4 ⁽⁷⁾	-	-	-162,3 ⁽⁵⁾	-116,8
Résultat net non récurrent	-76,7	-42,0	-37,8	29,3	-41,3	-12,2	532,3	351,5
Résultat net non récurrent - part du Groupe	-23,9	-25,6	-25,7	28,2	-40,4	-12,2	532,9	433,2
Résultat net consolidé	484,6	49,4	80,5	48,8	-42,7	-12,2	413,6	1 022,1
Résultat net consolidé - part des minoritaires	318,7	21,0	25,7	1,8	-0,9	-0,0	-0,7	365,7
Résultat net consolidé - part du Groupe	165,9	28,4	54,8	47,0	-41,8	-12,2	414,3	656,3

(1) L'EBITDA correspond au résultat net avant amortissements et dépréciations, impôts et taxes et charges et produits financiers.

(2) Avant l'impact des allocations d'écarts d'acquisition, des éléments non récurrents et des managements fees.

(3) Ce poste correspond essentiellement à l'impact de change de la période sur la dette libellée en dollars américains.

(4) Ce poste intègre le résultat de cession de l'immeuble de la rue Taitbout par Wendel SE pour 115,5 M€ et le résultat de cession de Cromology pour 590,0 M€.

(5) Ce poste correspond à la dépréciation des titres de Tarkett Participation.

(6) Ce poste intègre - 11,2 M€ de frais d'acquisition des titres d'ACAMS, - 10,9 M€ de frais de mise en place de la nouvelle structure et + 2 M€ de variation de juste valeur de dérivé de couverture.

(7) Ce poste correspond à la reprise de dépréciation sur les immobilisations incorporelles de CPI comptabilisée lors de la crise de la COVID

Note 6 - 3. Analyse du Bilan au 31 décembre 2023 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Stahl	Scallan	CPI	ACAMS	Tarkett	Wendel & Holdings	Total Groupe
Ecart d'acquisition nets	2 499,4	-	194,1	724,1	455,6	307,3	-	-	4 180,5
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	1 338,0	-	443,5	287,2	326,0	151,8	-	46,6	2 593,0
Titres mis en équivalence	5,2	-	-	-	-	-	43,5 ⁽¹⁾	-	48,7
Autres actifs financiers	116,9	-	0,5	19,2	0,2	1,8	-	682,3	820,8
Stocks	48,8	-	143,0	-	1,5	-	-	-	193,3
Créances clients	1 318,1	-	177,4	72,3	15,3	1,7	-	0,5	1 585,3
Autres actifs	545,5	-	21,7	93,5	2,9	3,4	-	3,2	670,2
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 173,9	-	88,5	46,2	5,9	17,0	-	1 072,0	2 403,5
Impôts exigibles et différés actifs	170,2	-	32,5	15,3	0,6	-	-	8,6	227,1
Actifs destinés à être cédés	-	2 330,1	0,2	-	-	-	-	-	2 330,3
TOTAL DE L'ACTIF									15 052,7
Dont actifs non courants	4 087,0	-	657,2	1 031,2	781,7	460,9	43,5	737,0	7 798,4
Dont actifs courants	3 129,0	-	444,1	226,5	26,1	22,1	-	1 076,1	4 924,0
Capitaux propres - part Groupe									2 676,4
Intérêts minoritaires									2 155,2
Total des capitaux propres									4 831,6
Provisions	219,5	-	21,1	4,4	0,5	-	-	18,9	264,5
Dettes financières	2 110,9	-	380,1	339,4	256,5	155,1	-	2 365,5	5 607,6
Dettes de location simple	427,1	-	22,9	15,9	3,4	0,6	-	36,9	506,9
Autres passifs financiers	172,0	-	3,2	11,9	45,9	3,2	-	16,5	252,7
Dettes fournisseurs	520,6	-	91,5	27,8	3,0	6,3	-	8,2	657,5
Autres passifs	1 019,2	-	46,8	118,7	5,4	33,0	-	19,5	1 242,4
Impôts exigibles et différés passifs	234,4	-	66,1	72,0	50,2	30,9	-	8,6	462,3
Passifs destinés à être cédés	-	1 227,4	0,0	-	-	-	-	-	1 227,4
TOTAL DU PASSIF									15 052,7
Dont passifs non courants	2 828,7	-	467,5	420,1	353,0	186,4	-	2 404,3	6 660,0
Dont passifs courants	1 875,0	-	164,2	170,1	11,9	42,8	-	69,8	2 333,9

(1) Au 31 décembre 2023, ce poste inclut la dépréciation des titres de Tarkett Participation pour -169,1 M€ (voir note 10 « Titres mis en équivalence »).

Note 6 - 4. Analyse du Bilan au 31 décembre 2022 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Stahl	CPI	ACAMS	Tarkett	Wendel & Holdings	Total Groupe
Ecart d'acquisition nets	2 515,7	492,5	130,5	472,0	318,4	-	-	3 929,1
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	1 346,1	1 006,9	341,3	354,1	179,7	-	49,1	3 277,1
Titres mis en équivalence	0,9	-	-	-	-	81,3 ⁽¹⁾	-	82,1
Autres actifs financiers	135,6	91,5	0,7	0,2	2,0	-	554,5	784,3
Stocks	53,9	318,3	141,2	0,8	-	-	-	514,2
Créances clients	1 263,4	167,2	163,5	11,6	1,1	-	-	1 606,9
Autres actifs	546,1	35,3	19,5	3,2	2,6	-	2,8	609,6
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 662,1	366,2	281,5	5,3	21,5	-	928,7	3 265,3
Impôts exigibles et différés actifs	164,8	38,5	22,4	0,1	-	-	-0,0	225,8
Actifs destinés à être cédés	-	81,8	1,8	-	-	-	-	83,6
TOTAL DE L'ACTIF								14 378,0
Dont actifs non courants	4 092,5	1 614,8	487,5	826,3	500,0	81,3	569,2	8 171,5
Dont actifs courants	3 596,2	901,5	613,1	21,0	25,2	-	965,8	6 122,9
Capitaux propres - part Groupe								2 788,6
Intérêts minoritaires								1 847,7
Total des capitaux propres								4 636,2
Provisions	214,6	67,4	19,4	0,5	-	-	13,9	315,8
Dettes financières	2 637,4	713,5	361,0	278,7	152,6	-	1 410,2	5 553,4
Dettes de location simple	407,9	46,0	16,7	3,5	-	-	36,4	510,5
Autres passifs financiers	217,1	74,9	-	38,8	2,1	-	234,3	567,2
Dettes fournisseurs	557,6	411,4	84,4	2,4	11,4	-	7,4	1 074,4
Autres passifs	964,9	92,1	54,0	5,0	29,7	-	20,0	1 165,6
Impôts exigibles et différés passifs	242,8	129,4	33,7	61,6	46,4	-	7,2	521,1
Passifs destinés à être cédés	-	33,6	0,2	-	-	-	-	33,8
TOTAL DU PASSIF								14 378,0
Dont passifs non courants	2 863,2	958,5	61,5	376,8	197,4	-	1 679,5	6 137,0
Dont passifs courants	2 379,1	576,2	507,8	13,5	44,7	-	49,8	3 571,0

- (1) Au 31 décembre 2022, ce poste inclut la dépréciation des titres de Tarkett Participation pour -162,3 M€ (voir note 10 « Titres mis en équivalence »).

Notes annexes**Note 6 - 5. Analyse du tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2023 par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Stahl	Scallan	CPI	ACAMS	Wendel & Holdings	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	1 070,3	136,3	204,9	6,4	59,5	12,5	-78,5	1 411,4
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	-217,5	-445,2	-223,8	-580,8	-3,2	-2,0	-230,8	-1 703,4
Flux de trésorerie de financement hors impôt	-1 047,1	-23,7	-140,9	624,5	-44,5	-11,3	453,5	-189,6
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-256,9	-16,6	-31,5	-4,1	-11,0	-2,9	-0,7	-323,6

Note 6 - 6. Analyse du tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2022 par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Stahl	CPI	ACAMS	Wendel & Holdings	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	1 074,6	241,5	171,5	56,2	16,9	-67,3	1 493,3
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	-216,9	-108,9	-28,2	-2,2	16,2	957,5	617,5
Flux de trésorerie de financement hors impôt	-396,8	45,1	-54,3	-49,7	-12,0	-335,3	-803,0
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-241,7	-16,5	-33,8	-6,1	-1,1	0,2	-299,0

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 7. ECARTS D'ACQUISITION

Principes comptables

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition de l'entreprise acquise et la part du Groupe dans la juste valeur de ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation. Les actifs et passifs identifiables de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance en IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements des justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés initialement sur la base de valeurs provisoires (du fait de travaux d'évaluation en cours ou d'analyses complémentaires restant à mener) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils surviennent dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ces ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs. Depuis l'application d'IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », un écart d'acquisition peut être comptabilisé au choix du Groupe sur la partie minoritaire.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque exercice. Les indices de perte de valeur peuvent être notamment une baisse significative ou durable du cours de bourse pour les actifs côtés, un écart défavorable des résultats par rapport au budget ou une dégradation de l'environnement sectoriel. Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ; chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Stahl, Scalian, CPI et ACAMS) correspondant à une UGT. En cas de perte de valeur, une dépréciation irréversible est comptabilisée à la ligne « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

Lorsqu'une perte de valeur est identifiée par une filiale opérationnelle sur une UGT reconnue à l'intérieur de son périmètre (et non reconnue au niveau du groupe Wendel), cette perte est maintenue au niveau de la consolidation du groupe Wendel, ceci même si l'analyse faite par Wendel sur l'écart d'acquisition dégagé sur cette participation ne fait pas ressortir de perte. Cette position a été retenue pour permettre au groupe Wendel de tenir compte de pertes latentes dès qu'elles apparaissent, car celles-ci seraient constatées inévitablement en cas de cession par les filiales de leurs UGT présentant de telles pertes. Les écarts d'acquisition sont présentés nets, le cas échéant, du cumul des dépréciations constatées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et ne sont donc pas présentés séparément (IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » §23). En conséquence, ils ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée écarts d'acquisition compris. Ainsi, pour ce qui concerne les participations mises en équivalence, les pertes de valeur antérieurement enregistrées sont reprises, en cas d'amélioration de leur valeur justifiant une reprise, y compris la partie relative aux écarts d'acquisition. Les dépréciations, les résultats de cession et dilution sont portés au compte de résultat sur la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Les tests de dépréciation sont réalisés conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ils consistent à comparer la valeur comptable des participations à leur valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité).

Notes annexes

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Bureau Veritas	2 640,5	-141,1	2 499,4
Stahl	194,1	-	194,1
Scalian	724,1	-	724,1
CPI	480,9	-25,3	455,6
ACAMS	307,3	-	307,3
TOTAL	4 346,9	-166,4	4 180,5

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Bureau Veritas	2 659,7	-144,0	2 515,7
Constantia Flexibles	492,5	0,0	492,5
Stahl	130,5	-	130,5
CPI	498,2	-26,2	472,0
ACAMS	318,4	-	318,4
TOTAL	4 099,3	-170,3	3 929,1

Les principales variations de l'exercice sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Montant net en début d'exercice	3 929,1	3 510,6
Acquisition par les sociétés du Groupe ⁽¹⁾	102,2	35,4
Cession par les sociétés du Groupe ⁽¹⁾	-3,4	-
Acquisition de Scalian ⁽²⁾	724,1	-
Acquisition d'ACAMS ⁽²⁾	-	305,3
Reclass. en « Activités destinées à être cédées » ⁽²⁾	-498,8	-
Conséquences des variations des écarts de conversion et autres	-72,8	77,8
MONTANT NET EN FIN D'EXERCICE	4 180,5	3 929,1

(1) Ce poste correspond aux écarts d'acquisition comptabilisés par Bureau Veritas et Stahl sur les acquisitions de la période (voir note 2 « variation de périmètre »).

(2) Voir note 2 « Variations de périmètre ».

Note 7 - 1. Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests décrits ci-dessous sont fondés sur l'appréciation par Wendel des faits et circonstances existant à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes relatives à des situations existantes fin décembre 2023. Les prévisions sont par nature incertaines et les montants effectifs pourraient se révéler significativement différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que les valeurs d'utilité considérées soient ultérieurement différentes de celles déterminées à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de décembre 2023 (Voir les Principes comptables, note 1-2 « Recours à des estimations »).

Dans les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation, le Groupe a pris en considération les effets économiques, sociaux et environnementaux ainsi que les risques de transition liés au changement climatique et ceux-ci n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation.

Pour ce qui concerne Bureau Veritas qui est cotée ; la valeur comptable à fin 2023 (6,6 € par action, soit 1 066 M€ pour les titres détenus) reste très inférieure à la juste valeur (cours de bourse de clôture : 22,9 € par action, soit 3 683 M€ pour les titres détenus). Le recours à la valeur d'utilité n'est donc pas nécessaire et aucune dépréciation n'est comptabilisée.

Pour ce qui concerne les tests réalisés par Wendel sur les participations non cotées, les valeurs d'utilité déterminées par Wendel pour ces tests sont fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Les plans d'affaires utilisés ont été préparés par Wendel sur la base des plans d'affaires établis par les participations et des dernières informations disponibles sur les marchés sous-jacents. Pour chacune des filiales, la valeur de la part de Wendel dans le capital est comparée à la valeur comptable.

Aucune perte n'a été comptabilisée par Wendel. Aucun test n'a été réalisé sur Scalian dans la mesure où cette participation a été acquise très récemment (juillet 2023).

La description des tests réalisés par Wendel sur les participations non cotées est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Stahl	CPI	ACAMS
Valeur nette comptable avant le test (part du groupe)	320	436	248
Dépréciation comptabilisée	-	-	-
Valeur nette comptable après le test (part du groupe)	320	436	248
Durée du plan d'affaires (années)	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'actualisation			
Taux au 31/12/2023	10,3%	9,5%	10,2%
Taux au 31/12/2022	9,0%	10,0%	10,0%
Variation de la dépréciation comptabilisée en cas de hausse de 1,0%	-	-	-
Variation de la dépréciation comptabilisée en cas de réduction de 1,0%	-	-	-
Seuil à partir duquel la valeur d'utilité devient inférieur à la valeur comptable	21,5%	12,40%	12,15%
Croissance postérieure au plan d'affaires			
Taux au 31/12/2023	+ 2,4%	+ 3,0%	+ 3,0%
Taux au 31/12/2022	+ 2,0%	+ 3,0%	+ 3,0%
Variation de la dépréciation comptabilisée en cas de réduction de 0,5%	-	-	-
Variation de la dépréciation comptabilisée en cas de hausse de 0,5%	-	-	-
Seuil à partir duquel la valeur d'utilité devient inférieur à la valeur comptable	- 22,1%	- 1,1%	+ 0,6%
Impact résultant d'une réduction de 1% du taux de marge opérationnelle	-	-	-

Stahl :

Le plan d'affaires utilisé pour ce test suppose une croissance modérée avec l'atteinte d'un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros en 2025. Le plan suppose un retour de la marge d'EBITDA à la moyenne historique du groupe en 2026.

CPI :

Le groupe CPI ayant rattrapé le plan d'affaires initialement prévu à l'acquisition, le nouveau plan utilisé est très similaire en objectifs de chiffres d'affaires et marge

ACAMS :

Le plan d'affaire est supérieur au plan d'affaire d'acquisition en termes de prévisions de chiffre d'affaires mais reste en ligne avec les prévisions initiales en termes d'EBITDA.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Principes comptables****Marques des groupes Bureau Veritas, Scalian, CPI et ACAMS**

La valorisation des marques des groupes Bureau Veritas et CPI a été faite sur la base de la méthode des royalties (flux de redevances actualisés à un horizon de temps infini ; les flux sont calculés à partir d'un taux de redevance théorique appliqué au chiffre d'affaires réalisé sous ces marques). Ces marques ont une durée de vie considérée comme indéfinie car il n'existe pas de limite temporelle prévisible à la génération de flux de trésorerie par ces marques ; elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En ce qui concerne Bureau Veritas, les marques des filiales de ce groupe sont amorties sur une durée de 5 à 15 ans ; seules les marques identifiées au niveau du groupe Wendel lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas ont une durée de vie considérée indéfinie.

En ce qui concerne Scalian, la marque de ce groupe a une durée de vie considérée indéfinie.

En ce qui concerne ACAMS, la marque de ce groupe est amortie sur 12 ans.

Contrats et relations clientèles des groupes Bureau Veritas, Stahl, Scalian, CPI et ACAMS

La valorisation de ces contrats et relations clientèles correspond à la marge dégagée par les contrats existant à la date de prise de contrôle sur leur durée de vie résiduelle en prenant en compte, le cas échéant, un taux de renouvellement de ces contrats lorsqu'un historique statistique justifie la probabilité de ce renouvellement. Ces contrats et relations clientèles sont amortis sur la durée retenue pour le calcul de chaque catégorie de contrats (de 5 à 23 ans selon les contrats et les filiales).

Autres immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne et les frais de développement sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation de l'actif.

Les coûts d'implémentation initiale d'un logiciel hébergé sur l'infrastructure d'un prestataire externe, notamment dans le cas d'un contrat de « Software as a Service » (Saas) sont comptabilisés en charge.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué soit en cas d'indice de perte de valeur, soit une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux marques (hors écarts d'acquisition). Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat. Elles sont réversibles à la limite de la valeur nette comptable de l'actif comme s'il n'avait pas été déprécié.

Le détail par filiale est présenté en note 6 « Information sectorielle ».

Les immobilisations incorporelles se composent de :

	31.12.2023						
	Ouverture	Acquisitions	Cession	Amortissements et pertes de valeurs ⁽¹⁾	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	Clôture
<i>En millions d'euros</i>							
Marques	384,3	0,0	-	3,1	116,2	-6,7	497,0
Relations clients	1 034,8	-	-	-124,3	-94,8	-16,4	799,3
Logiciels	20,5	5,8	-0,1	-7,3	-10,8	3,3	11,4
Concessions, brevets et droits similaires	101,3	0,9	-	-10,6	-8,9	-1,0	81,7
Immobilisations incorporelles en cours	21,3	22,9	-	-	-2,0	-22,9	19,4
Autres immobilisations incorporelles	148,2	18,7	-1,6	-47,0	32,4	18,1	168,8
TOTAL	1 710,6	48,3	-1,7	-186,1	32,2	-25,5	1 577,6
dont brut	3 956,5						3 619,6
dont amortissement	-2 246,0						-2 042,0

(1) Une reprise de dépréciation de 10,5M€ a été comptabilisée par CPI, voir la note 7 -1 « Tests de dépréciation des écarts d'acquisition ».

	31.12.2022						
	Ouverture	Acquisitions	Cession	Amortissements et pertes de valeurs ⁽¹⁾	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	Clôture
<i>En millions d'euros</i>							
Marques	305,3	0,0	-	4,8	0,0	74,2	384,3
Relations clients	961,4	-	-	-105,7	54,1	125,0	1 034,8
Logiciels	21,4	3,8	-0,1	-9,9	0,1	5,2	20,5
Concessions, brevets et droits similaires	89,8	1,0	-	4,3	-0,0	6,2	101,3
Immobilisations incorporelles en cours	18,8	22,3	-	-	0,0	-19,7	21,3
Autres immobilisations incorporelles	139,7	18,7	-0,3	-44,3	0,8	33,5	148,2
TOTAL	1 536,4	45,8	-0,4	-150,8	55,0	224,4	1 710,6
dont brut	3 679,0						3 956,5
dont amortissement	-2 142,6						-2 246,0

(1) Une reprise de dépréciation de 62,5M€ a été comptabilisée par CPI.

NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déterminé lors de l'achat de ces actifs ou à la juste valeur lors d'un regroupement d'entreprises. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés et également les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la production des immobilisations corporelles au cours de la période précédant la mise en service.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immeubles de placement, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation. La base amortissable d'une immobilisation corporelle correspond à son coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de celle-ci ; la valeur résiduelle est égale au montant estimé qui sera récupéré à la fin de l'utilisation de l'immobilisation, sous déduction d'éventuels coûts de sortie.

Les durées retenues sont de 10 à 50 ans pour les constructions, et de 3 à 10 ans pour les installations industrielles ainsi que pour le matériel et outillage.

Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » conduit les preneurs à reconnaître les contrats de location au bilan avec constatation d'un actif (au titre du droit d'utilisation) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers fixes).

Le passif au titre de la location est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restant dus. Les paiements futurs ont été actualisés sur la base des taux d'endettement marginaux des participations selon la durée résiduelle de leurs contrats.

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats à court terme et à faible valeur dont les loyers continuent à être comptabilisés en charges opérationnelles.

Dans l'appréciation de la durée de location, le Groupe a retenu la période non résiliable de chaque contrat ainsi que toute option de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer et toute option de résiliation que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les principes sont décrits en note 8 « Immobilisations incorporelles ».

Notes annexes

Les immobilisations corporelles hors droits d'usage se composent de :

	31.12.2023						Clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cession	Amortissements et pertes de valeurs	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	
<i>En millions d'euros</i>							
Terrains	85,2	0,0	-0,2	-0,1	-35,8	-1,1	48,0
Constructions	252,2	5,2	-0,7	-12,5	-168,3	2,9	78,9
Installations tech, matériel & outillage	594,1	88,5	-11,4	-109,6	-278,5	38,8	322,0
Immobilisations corporelles en cours	82,9	49,7	-0,3	-	-33,4	-67,8	31,1
Autres immobilisations corporelles	75,2	38,5	-7,0	-24,9	-12,0	3,6	73,5
TOTAL	1 089,7	181,9	-19,5	-147,0	-528,0	-23,6	553,5
dont brut	2 733,7						1 650,6
dont amortissement	-1 644,0						-1 097,1

	31.12.2022						Clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cession	Amortissements et pertes de valeurs	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	
<i>En millions d'euros</i>							
Terrains	89,4	-	-0,7	-0,2	-2,4	-0,9	85,2
Constructions	259,4	3,9	-3,4	-17,2	-7,3	16,8	252,2
Installations tech, matériel & outillage	604,2	87,2	-7,7	-144,5	-15,8	70,8	594,1
Immobilisations corporelles en cours	63,6	107,5	-0,0	-	0,1	-88,2	82,9
Autres immobilisations corporelles	75,8	23,7	-0,8	-29,6	-2,7	8,8	75,2
TOTAL	1 092,4	222,2	-12,7	-191,5	-28,1	7,3	1 089,7
dont brut	2 734,2						2 733,7
dont amortissement	-1 641,8						-1 644,0

Les droits d'usage nés de l'application de la norme IFRS 16 se composent de :

	31.12.2023		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net
<i>En millions d'euros</i>			
Constructions	683,4	-313,6	369,7
Installations tech, matériel & outillage	0,9	-0,7	0,1
Autres immobilisations corporelles	209,1	-117,1	92,1
TOTAL	893,3	-431,5	461,9

	31.12.2022		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net
<i>En millions d'euros</i>			
Constructions	674,0	-294,9	379,1
Installations tech, matériel & outillage	2,6	-1,5	1,1
Autres immobilisations corporelles	208,8	-112,2	96,7
TOTAL	885,4	-408,6	476,8

NOTE 10. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les principes comptables appliqués aux titres mis en équivalence sont décrits en note 2 « Variations de périmètre ».

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Participation de Bureau Veritas	5,2	0,9
Tarkett	43,5	81,2
TOTAL	48,7	82,1

La variation des titres mis en équivalence s'analyse de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2023
Montant net en début d'exercice	82,1
Part du résultat de la période :	
Tarkett Participation	0,8
Autres	0,5
Dépréciation de Tarkett Participation	-6,8
Conséquence des variations de conversion et autres	-27,9
MONTANT NET EN FIN D'EXERCICE	48,7

Les titres mis en équivalence correspondent pour l'essentiel à Tarkett Participation : 43,5 M€ fin décembre 2023 contre 81,2 M€ fin 2022. Cette société est contrôlée par la famille Deconinck et Wendel détient 25,6% du capital. Tarkett Participation détient 90,3% du capital du groupe Tarkett SA.

Note 10 - 1. Complément d'information sur Tarkett Participation

Les principaux agrégats comptables de Tarkett Participation (à 100 %) sont les suivants (y compris l'impact de l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition des titres) :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs comptables à 100%		
Total des actifs non courants	1 401,9	1 465,3
Total des actifs courants	1 111,7	1 206,0
Ajustement de goodwill (Wendel)	410,3	442,3
Total Actif	2 923,9	3 113,5
Intérêts minoritaires	84,6	88,9
Total des dettes non courantes	1 191,6	1 330,9
Total des dettes courantes	821,4	751,7
Total Passif	2 097,6	2 171,5
dont disponibilités et équivalents de trésorerie	224,4	237,0
dont dettes financières	1 159,8	1 259,5

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Chiffre d'affaires	3 363,1	3 358,9
Résultat opérationnel	121,9	43,3
Résultat financier	-87,5	-68,6
Résultat net part du groupe	-2,8	-42,6
Ajustement Wendel	6,0	-5,1

Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

La valeur recouvrable retenue au 31 décembre 2023 est fondée sur le dernier cours de bourse de Tarkett SA de l'année 2023 ; en effet, celui-ci constitue l'estimation la plus objective de la valeur recouvrable de cette société à cette date. Cette valeur étant inférieure à la valeur comptable, une provision a été comptabilisée en 2022 et ajustée en 2023.

Conformément aux principes comptables applicables (voir la note 7 « Écart d'acquisition »), cette dépréciation pourra être reprise sur les prochains exercices si la valeur recouvrable de cette participation devait excéder sa valeur nette comptable.

NOTE 11. CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023			31.12.2022
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Bureau Veritas	1 384,7	-66,6	1 318,1	1 263,4
Constantia Flexibles	-	-	-	167,2
Stahl	183,8	-6,3	177,4	163,5
Scalian	73,5	-1,2	72,3	-
CPI	17,1	-1,9	15,2	11,6
ACAMS	1,7	-	1,7	1,1
Wendel et Holdings	0,5	-	0,5	0,0
TOTAL	1 661,3	-76,0	1 585,3	1 606,9

Les créances clients échues et comptes rattachés qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation représentent, pour les filiales les plus significatives :

- Bureau Veritas : un total de 343,2 M€ au 31 décembre 2023 contre 347,1 M€ au 31 décembre 2022, dont respectivement 78,7 M€ et 81,7 M€ échus depuis plus de 3 mois ;
- Stahl : un total de 24,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 19,8 M€ au 31 décembre 2022, dont respectivement 2 M€ et 0,9 M€ échus depuis plus de 3 mois.
- CPI : un total de 12,2 M€ au 31 décembre 2023 contre 8,6 M€ au 31 décembre 2022, dont respectivement 3,6 M€ et 2,8 M€ échus depuis plus de 3 mois.
- Scalian : un total de 23,2 M€ au 30 septembre 2023, dont 2,5 M€ échus depuis plus de 3 mois.

NOTE 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**Principes comptables**

La trésorerie est constituée de comptes bancaires.

Conformément à IAS 7 « Tableaux des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et destinés à faire face à des besoins de trésorerie à court terme. Les équivalents de trésorerie comprennent notamment des Sicav monétaires et des comptes de dépôt ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Ils sont comptabilisés à la clôture à leur juste valeur.

Les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie de Wendel et holdings mis en garantie classés en actifs non courants	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles de Wendel et holdings mis en garantie classés en actifs courants	1 071,4	928,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Wendel et holdings ⁽¹⁾	1 072,0	928,7
Bureau Veritas	1 173,9	1 662,1
Constantia Flexibles	-	366,2
Stahl	88,5	281,5
Scalian	46,2	-
CPI	5,9	5,3
ACAMS	17,0	21,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie des participations	1 331,4	2 336,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 403,5	3 265,3
dont actifs non courants	0,7	0,7
dont actifs courants	2 402,8	3 264,6

(1) A cette trésorerie, s'ajoutent 213,8 M€ de placements financiers à moyen terme comptabilisés en actifs financiers au 31 décembre 2023

NOTE 13. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (HORS DETTES FINANCIERES, CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION)**Principes comptables**

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés non consolidées, les créances d'exploitation, les titres de créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés, les dettes d'exploitation et certains engagements de liquidité sur des titres du Groupe détenus par certains co-actionnaires (voir la note 30 - 6 « Pactes d'actionnaires »).

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par autres éléments du résultat global, soit au coût amorti. Le classement et l'évaluation s'effectuent en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis.

Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction ou pour lesquels le Groupe n'a pas fait le choix d'une valorisation en juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global

La norme IFRS 9 permet de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction. Ce choix se fait instrument par instrument et à chaque nouvelle acquisition en fonction de l'intention de gestion du Groupe.

Les instruments de capitaux propres comptabilisés dans cette rubrique comprennent les prises de participation stratégiques et non stratégiques.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur coût d'acquisition. Aux dates de clôture, pour les instruments cotés, la juste valeur est déterminée sur base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, la juste valeur est évaluée à partir de modèles d'évaluation fondés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou de flux de trésorerie et la valeur de l'actif net. Les gains et pertes latents sur ces actifs financiers sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou encaissé, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, est transféré en réserves de consolidation et n'est pas reclassé dans le compte de résultat. Les dividendes de tels placements sont comptabilisés en résultat à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût d'investissement.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ils se composent des prêts et créances rattachés à des participations, des dépôts et cautionnements, des créances commerciales et autres créances courantes. Ces actifs financiers figurent au bilan en « Actifs financiers non courants », « Créances clients » et « Autres actifs financiers courants ». Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf pour les exceptions détaillées ci-après, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur, de flux futurs de trésorerie ou de couverture d'investissement :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt ou autres cours de référence ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs ; il s'agit des couvertures mises en place par Wendel et ses filiales pour se couvrir contre les fluctuations de cours de devises étrangères, de taux d'intérêt, ou du cours des matières premières ; et
- les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger permettent de compenser les fluctuations de valeur liées à la conversion en monnaie de reporting dans les comptes consolidés de la société mère. Les dettes financières libellées dans la devise de fonctionnement de l'investissement couvert peuvent faire l'objet d'une qualification de couverture d'investissement net lorsque la couverture est reconnue comptablement.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ; et si
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces

éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en capitaux propres. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ou sont repris dans le coût d'acquisition des actifs dont le risque financier lié au prix d'acquisition a été couvert ; et
- de façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

La valorisation des instruments dérivés est faite sur la base de modèles mathématiques mis en œuvre par le groupe Wendel, par des experts externes et/ou par les contreparties.

Méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux de cette note « Actifs et passifs financiers » présentent, conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » de mars 2009, les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation. Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : données observables autres que des cotations visées au niveau 1, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculé à partir d'un autre prix) ; et
- niveau 3 : justes valeurs qui ne sont pas déterminées sur la base de données observables sur un marché.

Au cours de l'exercice 2023, il n'a été procédé à aucun transfert entre les niveaux 1 et 2, et à aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 des méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés et des passifs financiers relatifs à des engagements de liquidité sur des titres du Groupe détenus par certains co-actionnaires (voir la note 30 - 6 « Pactes d'actionnaires ») et la note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe »), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Puts de minoritaires

Les principes comptables appliqués aux puts de minoritaires sont décrits en note 14.2 « Intérêts minoritaires ».

Note 13 - 1. Actifs financiers

En millions d'euros	Mode de JV	Niveau	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis de Wendel et holdings	R	1	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles de Wendel et holdings	R	1	1 071,4	928,0
Placements financiers à court terme de Wendel	R	1	0,0	33,8
Trésorerie et placement financiers à court terme de Wendel et holdings			1 072,0	962,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales	R	1	1 331,4	2 336,6
Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres - A	CP	1	262,2	364,2
Actifs financiers en juste valeur par le compte de résultat - B	R	3	202,5	155,3
Dépôts et cautionnements - C	Coût amorti	N/A	304,6	89,5
Instruments dérivés - D	R et CP	3	15,1	13,7
Autres			36,4	127,8
TOTAL			3 224,3	4 049,6
dont actifs financiers non courants, comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis			803,9	717,5
dont actifs financiers courants, comptes de trésorerie et équ. de trésorerie			2 420,3	3 332,1

(R) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat.

(CP) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres

Note 13 - 2. Passifs financiers

En millions d'euros	Mode de JV	Niveau	31.12.2023	31.12.2022
Instruments dérivés - D	R et CP	3	11,4	9,4
Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers des filiales - E	R et CP	3	223,8	323,5
Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers de Wendel et des holdings - F	R et CP	3	17,5	234,3
TOTAL			252,7	567,2
dont passifs financiers non courants			142,9	422,1
dont passifs financiers courants			109,8	145,2

(R) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat.

(CP) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres

Note 13 - 3. Détail des actifs et passifs financiers

- A- Au 31 décembre 2023, ce poste correspond essentiellement à la participation dans **IHS** qui est cotée pour 262 M€. Conformément aux principes comptables du Groupe, la baisse de la juste valeur (cours de bourse) constatée sur la période est comptabilisée en autres éléments du résultat global pour -101 M€.
- B- Au 31 décembre 2023, ce poste intègre la juste valeur des fonds détenus par **Wendel Growth** pour 148,1 M€ (elle est fondée sur les dernières valorisations communiquées par les gérants des fonds, la plupart date du 30 septembre 2023). La variation de juste valeur de -8,9 M€ est comptabilisée en résultat financier. A cela s'ajoutent 46,7 M€ d'investissements directs de Wendel Growth comptabilisés à la juste valeur (voir la note 2 « variation de périmètre »).
- C- Ce poste inclut 213,8 M€ de dépôts bancaires de Wendel à échéance 2026.
- D- Les instruments dérivés correspondent notamment aux couvertures de taux d'intérêts des participations (voir la note 5-3 « Risque de taux d'intérêt ») et à la vente de l'option d'achat de l'obligation échangeable en titres Bureau Veritas, évaluée à 26,1 M€ à l'émission, qui a une valeur de 4,7 M€ au 31 décembre 2023. Cette variation est comptabilisée en produits financiers.

Notes annexes

- E- **Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers des filiales** : Au 31 décembre 2023, ce montant correspond notamment aux autres passifs financiers et puts de minoritaires de Bureau Veritas et CPI.
- F- **Puts de minoritaires et autres passifs financiers de Wendel et de ses holdings** : Au 31 décembre 2022, ce montant intégrait l'engagement de liquidité que Wendel a accordé à la Fondation H. Turnauer sur 50 % de sa participation dans Constantia Flexibles. Il est arrivé à échéance au 1^{er} semestre 2023 et n'a pas été exercé, le passif financier (221 M€) a donc été annulé en contre partie des capitaux propres.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES**Note 14 - 1. Nombre de titres au capital et actions auto-détenues****Principes comptables****Actions auto-détenues**

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est affecté directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

	Valeur nominale	Nombre de titres au capital	Actions auto-détenues	Nombres d'actions en circulation
au 31.12.2022	4 €	44 407 677	983 315	43 424 362
au 31.12.2023	4 €	44 430 554	1 128 538	43 302 016

La variation du nombre de titres composant le capital en 2023 s'explique par les souscriptions par les salariés du Groupe au plan d'épargne entreprise à hauteur de 22 877 actions.

Le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 62 974 actions au 31 décembre 2023 (61 832 actions propres au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, Wendel détient hors du contrat de liquidité 1 065 564 actions propres (921 483 actions propres au 31 décembre 2022).

Au total, l'auto-détention représente 2,54 % du capital au 31 décembre 2023.

Note 14 - 2. Intérêts minoritaires**Principes comptables****Engagements d'achat d'intérêts minoritaires des filiales consolidées**

Lorsque le Groupe a octroyé aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées des engagements fermes ou conditionnels d'achat de leur participation, un passif financier est constaté pour un montant correspondant à la valeur actuelle estimée du prix d'achat.

La contrepartie de cette dette financière est :

- d'une part, l'élimination de la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants ; et
- d'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : le différentiel entre le prix d'exercice estimé des engagements d'achat accordés et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présenté en diminution des réserves consolidées part du Groupe. Ce solde est ajusté à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice estimé des engagements d'achat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires.

En millions d'euros	% d'intérêt des minoritaires au 31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022
Groupe Bureau Veritas	64,5%	1 445,6	1 404,1
Groupe Constantia Flexibles	39,1%	426,9	257,9
Groupe Stahl	31,9%	147,2	169,1
Groupe Scalian	18,2%	119,4	-
Groupe CPI	3,7%	4,9	4,9
Groupe ACAMS	2,0%	4,5	4,6
Autres		6,8	7,0
TOTAL		2 155,2	1 847,7

NOTE 15. PROVISIONS

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Selon l'échéance estimée de l'obligation, le montant de la provision est actualisé. L'impact de l'actualisation est recalculé à chaque clôture et l'ajustement lié à l'actualisation est comptabilisé dans le compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Provisions pour avantages accordés aux salariés

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Pour les régimes à prestations définies, la valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité et les salariés retraités est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme. La provision correspond à la différence entre l'engagement ainsi calculé et les éventuels actifs confiés en gestion à des sociétés d'assurances dans le but de couvrir ces engagements.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres dès qu'ils sont constatés.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour risques et charges	91,4	98,6
Provisions pour avantages accordés au personnel	173,0	217,2
TOTAL	264,5	315,8
dont non courant	260,2	303,7
dont courant	4,2	12,0

Note 15 - 1. Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2023							
	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Variations de périmètre	Ecart de conv., reclas. et autres	Clôture
Bureau Veritas								
Contentieux	35,9	10,2	-3,6	-6,2	-3,4	-	0,1	33,1
Divers	37,0	14,0	-5,3	-6,3	-	0,0	-0,2	39,2
Constantia Flexibles	10,8	6,0	-	-0,1	-	-16,8	-0,0	-
Stahl	1,5	0,0	-0,0	-	-	-	0,3	1,8
Scalian	-	-	-	-0,2	-	4,2	-0,0	4,0
CPI	0,5	-	0,1	-	-	-	-0,0	0,5
Autres	12,9	0,8	-	-0,8	-	-	0,0	12,9
TOTAL	98,6	31,1	-8,8	-13,6	-3,4	-12,5	0,1	91,4
dont courant	12,0							4,2

En millions d'euros	31.12.2022							
	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Variations de périmètre	Ecart de conv., reclas. et autres	Clôture
Bureau Veritas								
Contentieux	39,8	8,5	-5,5	-7,8	0,9	-0,0	0,0	35,9
Divers	40,5	14,5	-9,8	-8,0	-	-0,3	0,1	37,0
Stahl	1,6	0,0	-0,0	-	-	-	-0,0	1,5
Constantia Flexibles	4,2	7,0	-0,2	-0,0	-	-0,0	-0,1	10,8
CPI	0,3	-	0,1	-	-	-	0,0	0,5
Autres	12,8	2,2	-0,5	-3,0	-	0,0	1,4	12,9
TOTAL	99,1	32,1	-15,9	-18,9	0,9	-0,4	1,5	98,6
dont courant	5,1							12,0

Note 15 - 1.1 Provisions pour risques et charges de Bureau Veritas

Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cours normal de ses activités, Bureau Veritas est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle. Bien que Bureau Veritas porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font le cas échéant l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que ce groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Contentieux relatif à la Construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie

Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi (« BVG ») et la société turque Aymet sont parties à un contentieux devant le Tribunal de Commerce d'Ankara relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial pour lequel elles ont conclu un contrat en 2003.

En l'état actuel, l'issue de ce litige reste incertaine bien que les avocats de BVG soient optimistes. Sur la base des provisions passées par Bureau Veritas, et en l'état des informations connues à ce jour, Bureau Veritas considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ce sinistre n'aura pas d'impact défavorable significatif sur ses états financiers consolidés.

Positions fiscales incertaines

Bureau Veritas SA et certaines de ses filiales font l'objet de vérification de comptabilité ou ont reçu des propositions de rectification qui ont engendré des discussions avec les autorités locales compétentes au stade contentieux ou pré-contentieux.

À ce stade d'avancement des dossiers en cours et sur la base des informations connues à ce jour, Bureau Veritas considère que ces risques, contrôles ou redressements ont donné lieu au montant approprié des positions fiscales incertaines constatées dans ses états financiers.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Bureau Veritas a connaissance, qui soit en suspens ou dont ce groupe soit menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des six derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Bureau Veritas.

Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent les provisions pour restructurations (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2023), les provisions pour pertes à terminaison (4,4 millions d'euros au 31 décembre 2023), ainsi que d'autres provisions (remise en état, risques sociaux,...) pour un montant total de 27,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 15 - 1.2 Risque fiscal de la filiale indienne de Stahl

Risque fiscal de la filiale indienne de Stahl

La filiale indienne de Stahl a fait l'objet d'un redressement fiscal pour un montant de droits et pénalités de 17 M€ environ. Ce redressement a été contesté par Stahl, qui considère que sa position devrait prévaloir au contentieux et qui n'a pas provisionné de risque correspondant.

Note 15 - 1.3 Provisions pour risques et charges de Wendel et de ses holdings

Les principaux litiges, contentieux et risques identifiés pour Wendel et ses holdings sont les suivants :

- un risque environnemental concernant les coûts éventuels de remise en état d'un terrain ayant appartenu à une filiale du Groupe dont l'activité a cessé en 1967 ;
- des litiges sociaux pour lesquels une provision a été constituée ; et
- deux procédures judiciaires intentées par d'anciens cadres de Wendel en conséquence du débouclage d'un mécanisme d'association aux performances du Groupe et pour lesquelles aucune provision n'a été constituée.

Note 15 - 2. Avantages accordés aux salariés

La répartition par filiale est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Bureau Veritas	147,2	141,7
Constantia Flexibles	-	56,5
Stahl	19,3	17,9
Scalian	0,5	-
Wendel et holdings	6,0	1,1
TOTAL	173,0	217,2

La variation des provisions pour avantages accordés aux salariés s'analyse de la façon suivante pour 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023							
	Ouverture	Coût des services rendus	Écarts actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Variations de périmètre	Effets de change et autres	Clôture
Régimes à prestation définies	171,7	4,4	13,5	-8,5	7,2	-15,9	-2,1	170,4
Indemnités de fin de carrière	90,3	7,5	1,0	-7,8	1,4	-30,1	-6,5	55,9
Autres	46,5	6,3	-	-6,8	0,6	-9,5	0,1	37,2
TOTAL	308,5	18,2	14,5	-23,0	9,2	-55,5	-8,5	263,5

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023							
	Ouverture	Rendements des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Écarts actuariels	Montants utilisés	Variations de périmètre	Effets de change et autres	Clôture
Régimes à prestation définies	93,0	4,9	1,6	0,5	-1,7	-2,7	-2,7	93,0
Indemnités de fin de carrière	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	93,0	4,9	1,6	0,5	-1,7	-2,7	-2,7	93,0

La variation des provisions pour avantages accordés aux salariés s'analysait de la façon suivante pour 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022							
	Ouverture	Coût des services rendus	Écarts actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Variations de périmètre	Effets de change et autres	Clôture
Régimes à prestation définies	264,7	1,8	10,9	-2,8	-0,0	-	-103,0	171,7
Indemnités de fin de carrière	116,1	8,4	-19,3	-7,3	1,7	-0,4	-8,9	90,3
Autres	52,9	9,1	-3,1	-7,4	-2,6	-0,0	-2,4	46,5
TOTAL	433,6	19,3	-11,4	-17,6	-0,8	-0,4	-114,3	308,4

	31.12.2022							
	Ouverture	Rendements des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Écarts actuariels	Montants utilisés	Variations de périmètre	Effets de change et autres	Clôture
En millions d'euros								
Régimes à prestation définies	156,1	1,9	1,8	-37,9	-1,3	-	-27,7	93,0
Indemnités de fin de carrière	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de carrière	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	156,1	1,9	1,8	-37,9	-1,3	-	-27,7	93,0

La répartition des obligations au titre des prestations définies est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Engagements intégralement non financés	165,4	211,9
Engagements partiellement ou intégralement financés	98,1	96,5
TOTAL	263,5	308,4

La répartition des actifs de régimes à prestations définies est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Fonds de compagnies d'assurances	34%	36%
Instruments de capitaux propres	19%	17%
Liquidité et autres	47%	48%

Les charges comptabilisées en résultat sont réparties de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	18,5	21,6
Coût financier	11,7	0,3
Rendement attendu des actifs du régime	-4,8	-1,8
Coût des services passés	-	-2,0
Gains et pertes actuariels	6,2	-
Effets de réduction ou liquidation du régime	-0,6	-31,5
TOTAL	31,0	-13,5

1. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Bureau Veritas

Les avantages au personnel concernent les régimes à prestations définies suivants :

- Les engagements de retraite qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années et les indemnités de fin de carrière. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;

- Les autres engagements à long terme comprennent les médailles du travail ainsi que les autres engagements sociaux.

La France est le principal pays contributeur du poste Avantages au personnel à long terme.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes : taux d'actualisation de 3,6 % et taux d'augmentation moyen des salaires de 3 %.

2. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Stahl

Les avantages au personnel de Stahl en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Mexique, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Inde, en France, au Brésil, en Thaïlande, en Indonésie et en Suisse concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, partiellement financés ;
- les indemnités de fin de carrière ; et
- les médailles du travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont un taux d'actualisation à 4,2 %, un taux d'inflation à 1,9 %, un taux d'augmentation des salaires de 1,9 % et un taux de rendement des actifs à 4,4 %.

3. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Scalian

Les avantages au personnel de Scalian en France concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, partiellement financés ;
- les indemnités de fin de carrière ; et
- les médailles du travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont un taux d'actualisation à 3,8 %, un taux d'inflation à 1,2%, un âge de départ à la retraite de 67 ans et un taux moyen de rotation du personnel de 37%.

4. Engagements de Wendel

En 1947, la société « Les petits-fils de François de Wendel » (devenue aujourd'hui Wendel) a mis en place un régime de retraite supplémentaire bénéficiant à l'ensemble des membres du personnel (cadre et non cadre), sous réserve que ceux-ci achèvent leur carrière dans le Groupe. Ce régime de retraite a été fermé le 31 décembre 1998. Le régime de retraite supplémentaire garantit à chaque salarié bénéficiaire un niveau global de retraite. Ce niveau s'exprime comme un pourcentage de la rémunération de fin de carrière (fixe + variable hors éléments exceptionnels). Il augmente avec l'âge et l'ancienneté acquise et peut atteindre 65 % de cette rémunération. Le régime prévoit, sous certaines conditions, une réversion pouvant aller jusqu'à 60 % au conjoint vivant au moment du départ en retraite, ainsi que des majorations familiales pour enfants à charge.

L'allocation de retraite supplémentaire financée par le Groupe se calcule en déduisant du montant garanti l'ensemble des retraites financées par l'entreprise pendant la période d'activité dans le Groupe ou acquises à titre personnel dans d'autres fonctions. En 2005, les actifs nécessaires au service des rentes ont été transférés auprès d'une compagnie d'assurance qui assure le paiement des allocations de retraite, avant revalorisation annuelle.

NOTE 16. DETTES FINANCIERES

Les principaux mouvements de l'année 2023 sont décrits dans la note 5 - 2 « Gestion du risque de liquidité ».

	Devise	Taux - coupon	Taux d'intérêts effectif ⁽¹⁾	Échéance	Remboursement	Montant global des lignes	31.12.2023	31.12.2022
<i>En millions d'euros</i>								
Wendel & holdings								
Obligations 2026	EUR	1,375%	1,452%	04-2026	in fine		209,2	300,0
Obligations 2027	EUR	2,500%	2,576%	02-2027	in fine		500,0	500,0
Obligations 2031	EUR	1,000%	1,110%	06-2031	in fine		300,0	300,0
Obligations 2034	EUR	1,375%	1,477%	01-2034	in fine		300,0	300,0
Obligations 2030	EUR	4,500%	4,671%	06-2030	in fine		300,0	-
Obligations Echangeables en actions BV 2026 ⁽²⁾	EUR	2,625%	2,891%	03-2026	in fine		750,0	-
Crédit syndiqué	EUR	Euribor+marge		07-2027	revolving	875 MEUR	-	-
Coût amorti des obligations et du crédit syndiqué							-35,1	-9,7
Autres dettes et intérêts courus							41,4	19,8
Bureau Veritas								
Obligations 2023	EUR	1,250%		09-2023	in fine		-	500,0
Obligations 2025	EUR	1,875%		01-2025	in fine		500,0	500,0
Obligations 2026	EUR	2,000%		09-2026	in fine		200,0	200,0
Obligations 2027	EUR	1,125%		01-2027	in fine		500,0	500,0
Obligations 2030	USD	3,210%		01-2030	in fine		165,2	187,5
Obligations 2032	EUR	3,630%		09-2032	in fine		200,0	200,0
Ligne de liquidité bancaire						600 MEUR	-	-
Emprunt et dettes - taux fixe							541,8	543,4
Emprunt et dettes - taux variable							3,9	6,4
Constancia Flexibles								
Dettes financières							-	713,5
Stahl								
Dettes bancaire	USD	Libor+marge		09-2023	amortissable		-	51,4
Dettes bancaire	USD	Libor+marge		12-2023	in fine		-	310,9
Dettes bancaire ⁽³⁾	USD	SOFR+marge		03-2028	amortissable		73,1	-
Dettes bancaire ⁽³⁾	USD	SOFR+marge		03-2028	in fine		281,5	-
Dettes bancaire ⁽³⁾	EUR	Euribor+marge		03-2028	amortissable		7,6	-
Dettes bancaire ⁽³⁾	EUR	Euribor+marge		03-2028	in fine		17,3	-
Dettes bancaire ⁽³⁾	USD	SOFR+marge		03-2028	amortissable		13,2	-
Dettes bancaire ⁽³⁾	EUR	Euribor+marge		03-2028	amortissable		1,4	-
Crédit Revolving	USD					140 MUSD		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-14,0	-1,2
Scalton								
Obligations 2028	EUR	Euribor+marge		10-2028	in fine		54,0	-
Obligations 2028	EUR	Euribor+marge		10-2028	in fine		225,0	-
Obligations 2030	EUR	Euribor+marge		07-2030	in fine		71,0	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-11,3	-
Autres dettes et intérêts courus							0,8	-
Ligne de liquidité bancaire						270 MEUR	-	-
CPI								
Dettes bancaire	USD	SOFR+marge		12-2026	amortissable		259,7	281,5
Crédit Revolving	USD	Libor+marge		12-2025	revolving	30 MUSD	0,0	1,9
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-3,2	-4,7
ACAMS								
Dettes bancaire	USD	SOFR+marge		03-2027	amortissable		147,1	153,9
Crédit Revolving	USD	SOFR+marge		03-2027	revolving	20 MUSD	10,9	2,3
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-2,9	-3,7
TOTAL							5 607,6	5 553,3
dont non courant							5 518,7	4 621,6
dont courant							88,9	931,7

(1) Le taux d'intérêt effectif est calculé en prenant en compte les primes ou décotes d'émission et les frais bancaires liés à l'émission.

(2) Voir la note 5-2 « Risque de liquidité ».

(3) Stahl a mis en place un nouveau financement de 440 M\$, rallongeant ainsi ses maturités à 2028. Il a servi à financer l'acquisition ICP Industrial Solutions Group (ISG), à refinancer ses lignes de crédit existantes. Il pourra servir à financer de potentielles nouvelles opérations de croissance externe.

Notes annexes**Note 16 - 1. Dettes de location simple**

Les principes comptables appliqués aux dettes de location simples sont décrits en note 9 « Immobilisations corporelles ».

Les dettes liées aux contrats de location simple se répartissent entre les filiales du Groupe de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Bureau Veritas	427,1	407,9
Constantia Flexibles	-	46,0
Stahl	22,9	16,7
Scalian	15,9	-
CPI	3,4	3,5
ACAMS	0,6	-
Wendel et holdings	36,9	36,4
TOTAL	506,9	510,5
dont non courant	386,9	398,8
dont courant	120,0	111,6

Note 16 - 2. Échéancier de la dette financière (hors Dettes de location simple)

<i>En millions d'euros</i>	Moins d'1 an	Entre 1 et 5ans	Plus de 5ans	31.12.2023
Wendel et holdings				
- Nominal	-	-1 459,2	-900,0	-2 359,2
- Intérêts ⁽¹⁾	-56,8	-169,8	-60,8	-287,3
Participations				
- Nominal	-19,6	-2 157,7	-1 068,4	-3 245,7
- Intérêts ⁽¹⁾	-157,6	-443,6	-48,0	-649,2
TOTAL	-234,0	-4 230,3	-2 077,2	-6 541,4

(1) Le calcul des intérêts est effectué sur la base de la courbe des taux d'intérêt au 31 décembre 2023. Le montant des intérêts des dettes et des couvertures de taux ne tient pas compte des produits de trésorerie.

Note 16 - 3. Valeur de marché des dettes financières brutes

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la cotation de marché du 31 décembre 2023.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Wendel et holdings	2 259,7	1 189,2
Participations	3 176,1	3 943,6
TOTAL	5 435,8	5 132,8

NOTE 17. ACTIVITES DESTINEES A ETRE ARRETEES OU CEDEES**Principes comptables**

Les actifs, groupe d'actifs destinés à être cédés ou les activités en cours de cession sont classés en tant que tels dès lors qu'il est estimé que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation, et lorsque leur cession est hautement probable. Les éventuels amortissements sur ces actifs sont arrêtés à partir de la date à laquelle les conditions de classement dans cette catégorie sont remplies, et une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable résiduelle est supérieure à la valeur probable de réalisation diminuée des coûts de vente.

Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à la clôture de l'exercice en cours et le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (y compris pour l'exercice présenté en comparatif). Le résultat des activités abandonnées intègre, le cas échéant, le résultat de cession ou la dépréciation constatée sur cette activité.

Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées :

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Constantia Flexibles	80,7	49,4
Stahl	4,1	-0,3
Wendel et holdings	-	589,9
TOTAL	84,8	639,0

Les actifs et passifs destinés à être cédés inscrits au bilan au 31 décembre 2023 correspondent essentiellement aux actifs et passifs du groupe Constantia Flexible.

Notes annexes

Actifs et passifs de Constantia Flexibles reclassés en activités destinées à être cédées :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023
Ecart d'acquisition nets	482,7
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	1 038,3
Titres mis en équivalence	47,2
Autres actifs financiers	102,2
Stocks	260,2
Créances clients	177,8
Autres actifs	28,4
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	144,1
Impôts exigibles et différés actifs	40,9
Actifs destinés à être cédés	8,3
TOTAL DE L'ACTIF	2 330,1
<i>Dont actifs non courants</i>	1 699,3
<i>Dont actifs courants</i>	622,6
Capitaux propres - part Groupe	110,4
Intérêts minoritaires	426,9
Total des capitaux propres	537,3
Provisions	79,7
Dettes financières	387,8
Dettes de location simple	42,2
Autres passifs financiers	105,3
Dettes fournisseurs	387,3
Autres passifs	92,7
Impôts exigibles et différés passifs	130,9
Passifs destinés à être cédés	1,5
Comptes de liaison intragroupes	565,4
TOTAL DU PASSIF	2 330,1
<i>Dont passifs non courants</i>	370,7
<i>Dont passifs courants</i>	855,2

Compte de résultat de Constantia Flexibles reclassé en résultat net des activités destinées à être cédées :

<i>En millions d'euros</i>	2023
Chiffre d'affaires	2 004,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	153,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-29,0
Autres produits et charges financiers	6,7
Charges d'impôt	-35,0
Résultat net des sociétés mises en équivalence	-0,2
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	95,5
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-14,9
RÉSULTAT NET	80,7
Résultat net - part des minoritaires	31,8
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	48,8

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Conformément à IFRS 5, la contribution Constantia Flexibles au résultat 2022 a été reclassée sur une seule ligne « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées ».

NOTE 18. CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients traduit à la fois le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service et le montant qui reflète le montant que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Dans le groupe Bureau Veritas, la majorité des contrats donnent lieu à de multiples missions de très courte durée pour un même contrat. Le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé à la date de réalisation de chaque mission. D'autres contrats génèrent des missions de plus longue durée, notamment dans les activités Marine & Offshore et Bâtiment & Infrastructures. Ces contrats satisfont les conditions de non re-performance et, pour certains d'entre eux, du droit exécutoire à paiement, telles que définies par la norme IFRS 15. Pour ces contrats, Bureau Veritas utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre de leurs obligations de performance. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque obligation de performance du contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période.

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité	% Variation
Bureau Veritas	5 867,8	5 650,6	3,8%
Stahl	913,5	914,9	-0,2%
Scalian	126,8	-	n/a
CPI	128,0	114,2	12,1%
ACAMS	91,6	66,2	38,3%
TOTAL	7 127,6	6 745,9	5,7%

La répartition du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Ventes de biens	981,8	992,4
Prestations de services	6 145,8	5 753,6
TOTAL	7 127,6	6 745,9

NOTE 19. RESULTAT OPERATIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Bureau Veritas	824,4	799,3
Stahl	132,0	141,3
Scalian	-5,0	-
CPI	36,1	92,0
ACAMS	-14,0	-41,6
Wendel et holdings	-106,1	31,1
TOTAL	867,4	1 022,0

Note 19 - 1. Effectif moyen des sociétés intégrées

	2023	2022 Retraité
Bureau Veritas	81 511	82 589
Constantia Flexibles	7 510	7 284
Stahl	1 850	1 795
Scalian	5 079	-
CPI	393	343
ACAMS	319	313
Wendel et holdings	95	86
TOTAL	96 757	92 410

NOTE 20. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	94,3	17,0
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts	-198,8	-141,6
Eléments calculés sans effet sur la trésorerie	-20,1	-7,5
Charges d'intérêts sur contrats de location simple	-24,2	-19,6
Total coût de l'endettement financier brut	-243,0	-168,7
TOTAL	-148,7	-151,7

(1) Ce poste intègre 43,4 M€ pour Wendel et ses holdings.

NOTE 21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Dividendes des participations non consolidées	0,0	0,0
Résultat sur instruments dérivés sur taux, change et actions	15,0	-3,6
Différences de change	6,8	-11,8
Impacts d'actualisation	3,1	-0,9
Autres	-40,3	-24,5
TOTAL	-15,3	-40,8

NOTE 22. IMPOTS**Principes comptables**

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

L'existence de déficits fiscaux reportables entraîne l'inscription à l'actif du bilan d'impôts différés lorsqu'il est probable de les utiliser par compensation avec des impôts générés par les bénéfices futurs ou lorsqu'il existe des impôts différés passifs d'un montant égal ou supérieur qui sont susceptibles d'être imputés sur ceux-ci. L'application de ce principe a conduit à ne pas activer les déficits fiscaux du groupe fiscal Wendel.

S'agissant des filiales et des sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ; et
- qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existant dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent.

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Impôts exigibles	-315,6	-286,0
Impôts différés	64,8	13,9
TOTAL	-250,9	-272,1

La part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est enregistrée en impôt sur les résultats conformément à la norme IAS 12 et au communiqué du CNC du 14 janvier 2010.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

Notes annexes

En millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Origine des impôts différés		
Avantages postérieurs à l'emploi	64,4	60,7
Actifs incorporels	-364,7	-470,4
Pertes fiscales reportables reconnues	53,4	67,4
Autres éléments	67,9	117,2
TOTAL	-179,0	-224,9
dont impôts différés actif	172,3	165,7
dont impôts différés passif	351,3	390,7

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 4 916,2 M€ pour l'ensemble du Groupe, dont 4 275,0 M€ pour Wendel et ses holdings.

La variation des impôts différés constatés au bilan s'analyse de la façon suivante pour 2023 :

En millions d'euros	2023	2022 Retraité
Montant en début d'exercice	-224,9	-179,3
Produits et charges comptabilisées en compte de résultat	69,5	35,5
Produits et charges comptabilisées en autres éléments du résultat global	0,8	-4,5
Produits et charges comptabilisées en réserves	0,3	-9,1
Reclassement en activités destinées à être cédées	78,3	-0,0
Variation de périmètre ⁽¹⁾	-100,6	-57,5
Ecart de conversion et autres	-2,4	-10,0
TOTAL	-179,0	-224,9

(1) En 2023, ce poste intègre les impôts différés nets de Constantia Flexibles reclassés en « Actifs et passifs destinés à être cédés ». En 2022, ce poste intégrait les impôts différés d'ACAMS à la date d'acquisition (voir note 2 « Variation de périmètre »).

L'écart entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux de 25,83% applicable en France et le montant effectif des charges d'impôt de Wendel et de ses holdings ainsi que des filiales opérationnelles s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Wendel et holdings	Participations	Total
Résultat avant les charges d'impôt, résultat net des sociétés mises en équivalence et résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-105,1	808,6	703,4
Montant théorique des charges d'impôt calculées sur la base d'un taux de -25,83%	27,2	-208,9	-181,7
Incidence de :			
Impact des déficits non activés de Wendel et de ses holdings et des opérations soumises à des taux réduits dans les holdings	-20,7		-20,7
Impact des déficits fiscaux non activés dans les filiales opérationnelles		-4,3	-4,3
Impact des taux réduits et des taux étrangers dans les filiales opérationnelles		5,7	5,7
Impact des différences permanentes		-29,0	-29,0
CVAE payée par les filiales opérationnelles		-4,0	-4,0
Taxes sur les dividendes reçus des filiales consolidées		-19,6	-19,6
Autres		2,8	2,8
Montant effectif des charges d'impôt	6,4	-257,3	-250,9

En décembre 2022, l'Union européenne a adopté une directive visant à mettre en œuvre au niveau européen le volet imposition minimum dit Pilier II, de la réforme sur la fiscalité internationale de l'OCDE.

Cette directive vise à assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% sous forme d'un impôt complémentaire pour les multinationales et les groupes nationaux de grande envergure de l'Union européenne.

En raison de sa taille, le groupe Wendel est concerné par les règles modèles du Pilier II introduisant un impôt minimum de 15%, et qui devraient être applicables dès 2024. L'amendement à IAS 12 prévoit une exception temporaire à la comptabilisation d'impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux et requiert des informations spécifiques en annexes des comptes. L'amendement devrait être applicable dès son adoption par l'Union Européenne.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés, conformément aux dispositions de l'amendement.

À compter de 2024, les règles du Pilier II conduiront le Groupe à verser une taxe sur les profits réalisés dans chaque pays où le taux d'impôt effectif « GloBE » (déterminé selon les règles Global anti-Base Erosion de l'OCDE) est inférieur à 15%. Le Groupe est en cours d'évaluation de son exposition à cette réglementation à sa date d'entrée en vigueur. Une simulation réalisée selon les résultats de l'exercice 2022 et les taux d'impôt effectif « GloBE » connus au 31 décembre 2023 ne conduit pas à un montant d'impôt supplémentaire significatif.

NOTE 23. RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Résultat Tarkett Participation	-0,4	-12,2
Dépréciation des titres Tarkett Participation	-6,8	-162,3
Autres	0,7	0,1
TOTAL	-6,5	-174,4

NOTE 24. RESULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, ajusté selon la méthode du « rachat d'actions ». Selon cette méthode, la trésorerie qui serait encaissée à la suite de l'exercice des instruments dilutifs serait utilisée pour racheter des actions et neutraliser partiellement la dilution ; l'impact de la dilution potentielle correspond donc à l'impact net. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat part du Groupe.

Si le compte de résultat présente séparément le résultat d'activités cédées, le bénéfice par action est calculé d'une part sur le bénéfice hors activités cédées et d'autre part sur le résultat des activités cédées.

En euros et millions d'euros	2023	2022 Retraité
Résultat net part du Groupe	142,4	656,3
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	-1,6	-3,4
Résultat dilué	140,8	653,0
Nombre moyen d'actions net de l'auto-détention	43 470 050	43 322 522
Dilution potentielle due aux attributions d'options Wendel ⁽¹⁾	512 311	408 354
Nombre d'actions dilué	43 982 360	43 730 876
Résultat de base par action (en euros)	3,27	15,15
Résultat dilué par action (en euros)	3,20	14,93
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	2,09	0,90
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	2,03	0,82
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	1,19	14,25
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	1,17	14,11

- (1) Selon la méthode du rachat d'actions : la trésorerie qui serait encaissée à la suite de l'exercice des instruments dilutifs serait utilisée pour racheter des actions et neutraliser partiellement la dilution, l'impact de la dilution potentielle correspond donc à l'impact net.

NOTES SUR LES VARIATIONS DE TRESORERIE

NOTE 25. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Par Bureau Veritas	155,2	132,0
Par Constantia Flexibles	30,6	97,7
Par Stahl	35,3	26,4
Par Scalian	0,8	-
Par CPI	3,2	2,3
Par ACAMS	1,9	1,8
Par Wendel et holdings	3,2	9,2
TOTAL	230,3	269,4

NOTE 26. ACQUISITIONS, SOUSCRIPTIONS ET CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION

En 2023, ce poste intègre l'investissement de Stahl dans ISG de 188,2 M€ et l'investissement dans Scalian pour 621,8 M€.

En 2022, ces postes intégraient principalement l'investissement dans ACAMS pour 304,4 M€ ainsi que les acquisitions de Bureau Veritas pour 95,6 M€ et la cession de la participation de Wendel dans Cromology pour 895,7 M€.

NOTE 27. INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE ET DES ACTIVITES EN COURS DE CESSION

En 2023, ce poste intègre la trésorerie du groupe Constantia Flexibles reclassée au 30 juin 2023 en activité destinée à être cédée pour -373,7 M€ et la trésorerie acquise du groupe Scalian pour 54,4 M€.

NOTE 28. VARIATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIER

Ce poste correspond principalement à des dépôts à terme de Wendel pour -213,8 M€ et aux investissements directs de Wendel Growth pour -46,7 M€ (Tadaweb, Brigade, Preligens et Aquemia voir la note 2 « variation de périmètre »).

NOTE 29. VARIATION NETTE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

Le détail de la dette financière est décrit dans la note 16 « Dettes financières ».

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022 Retraité
Nouveaux emprunts chez :		
Bureau Veritas	0,9	197,8
Constantia Flexibles	-	225,7
Stahl	409,3	5,6
Scalian	71,2	-
CPI	-	0,4
ACAMS	8,8	-
Wendel et holdings ⁽¹⁾	1 050,0	300,0
	1 540,2	729,5
Reversements emprunts chez ⁽²⁾ :		
Bureau Veritas	644,7	221,9
Constantia Flexibles	11,1	217,2
Stahl	368,0	59,4
Scalian	3,1	-
CPI	15,1	25,8
ACAMS	1,5	0,8
Wendel et holdings	91,5	501,5
	1 135,0	1 026,6
TOTAL	405,2	-297,1

(1) Ce poste inclut les obligations échangeables en actions Bureau Veritas (2026) pour 750M€ et les obligations 2030 pour 300M€.

(2) Ce poste comprend les remboursements de dettes de locations simples dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

AUTRES NOTES

NOTE 30. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2023 il n'existe pas d'autre engagement susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière du Groupe que ceux mentionnés dans cette note.

Note 30 - 1. Nantissements et garanties donnés liés aux financements

Les entités des groupes Stahl, Scalian, CPI et Acams nantissent des titres des principales sociétés, certains comptes bancaires et certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette de ces groupes.

Note 30 - 2. Garanties données et reçues dans le cadre des cessions d'actifs

Dans le cadre des cessions de Constantia Flexibles (intervenue le 4 janvier 2024) et Tsebo, le Groupe a consenti des déclarations et garanties usuelles (garanties fondamentales en matière d'existence, de capacité, de propriété des titres ou sur l'absence de *leakages* dans le cadre de mécanismes de locked box) dans la limite de certains plafonds et dont certaines peuvent être encore appelées. Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de réclamation pendante au titre de ces garanties.

Note 30 - 3. Garanties reçues dans le cadre des acquisitions d'actifs

Dans le cadre de l'acquisition de Scalian et de certains investissements directs via Wendel Growth, le Groupe bénéficie de déclarations et garanties usuelles (garanties fondamentales et le cas échéant opérationnelles) dans la limite de certains plafonds et pour des délais de réclamations variables en fonction des garanties concernées, et dont certaines peuvent encore être appelées. Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de réclamation pendante au titre de ces garanties.

Note 30 - 4. Engagements hors bilan donnés et reçus liés aux activités opérationnelles

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Cautions de contre-garantie sur marchés et autres engagements donnés		
par Bureau Veritas	400,5	392,9
par Stahl	4,0	6,1
Total des engagements donnés	404,5	399,0

Note 30 - 5. Engagements d'investissement

Au 31 décembre 2023, le Groupe s'est engagé à investir un montant de 383 M€ pour l'acquisition de 51% du capital d'IK Partners. La réalisation de la transaction est attendue au 1^{er} semestre 2024 sous réserve de la satisfaction des conditions de réalisation (en ce compris l'obtention des autorisations réglementaires). Les 383 M€ seraient payés en deux temps : 255 M€ à la réalisation de la transaction et 128 M€ trois ans après la réalisation de la transaction sous certaines conditions. Le solde du capital d'IK Partners, soit 49 %, pourrait être acquis par le Groupe dans le cadre de transactions complémentaires payables à la discrétion de Wendel en numéraire ou en actions Wendel, qui se dérouleraient entre 2029 et 2032, pour un montant dépendant de la croissance des *Fee Related Earnings* (FRE) sur la période.

En outre, le Groupe, sous réserve de la réalisation effective de l'acquisition, s'est engagé à participer aux futures levées de fonds d'IK Partners dans la limite de 10% et pour un montant de 600 M€ maximum (dont le fonds X).

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, dans le cadre de ses investissements, le Groupe est engagé à investir environ 180,4 M€ dans des fonds de capital-investissement via Wendel Growth, dont 121,7 M€ ont déjà été appelés et 4,8 M€ dans des investissements directs.

Note 30 - 6. Pactes d'actionnaires

Le Groupe est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires, qu'il s'agisse de co-investisseurs dans ses filiales ou participations (ACAMS, Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, IHS, Scalian, Stahl, Tarkett, et investissements directs via Wendel Growth) ou de managers (ou anciens managers) des participations dans le cadre des mécanismes visant à les associer à la performance de leur société (ACAMS, Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, Scalian, Stahl, Tarkett, et investissements directs via Wendel Growth – voir la note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe »).

Ces accords comportent diverses clauses relatives notamment :

- à la gouvernance (composition des organes de direction, droits de veto sur certaines décisions stratégiques et droits d'information) ;
- aux conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption ou droit de première offre, interdiction de cession à certaines personnes) ;
- aux règles d'anti-dilution en cas d'opérations sur le capital ;
- aux conditions de sortie en cas de cession (droit de sortie conjointe ou de sortie forcée) ou d'introduction en bourse ; et
- aux engagements de non-concurrence et engagements de priorité portant sur les opportunités d'acquisition.

Dans le cadre de l'introduction en bourse d'IHS réalisée le 14 octobre 2021, le Groupe a conclu un engagement encadrant les cessions de titres IHS sur le marché par déblocage tous les 6 mois de tranches successives de 20% à compter de mi-avril 2022, jusqu'au 30^{ème} mois suivant l'introduction en bourse.

En ce qui concerne Tarkett, le pacte d'actionnaires inclut un engagement du Groupe de ne pas céder les titres Tarkett Participation pendant les premières années de son investissement, sous réserve d'exceptions usuelles.

Note 30 - 7. Autres accords conclus par le groupe Wendel dans le cadre de ses financements ou de ses opérations d'acquisition ou de cession

Les prêteurs subordonnés (mezzanine et second lien) de Stahl qui avaient abandonné leur créance lors de la restructuration de 2010 en contrepartie d'une fraction minoritaire du capital (ne représentant plus que 0,14% du capital au 31 décembre 2023), ont notamment reçu un droit sur la plus-value exerçable uniquement lors de la sortie totale ou partielle du Groupe de Stahl par Wendel. Ce droit sera exerçable par les actionnaires mezzanine et second lien de Stahl lors de la sortie du Groupe si le rendement global de Wendel est supérieur à 2,5 fois son réinvestissement de 2010, et il est équivalent à l'attribution d'1 à 2 actions gratuites par action détenue par ces ex-prêteurs subordonnés. Conformément aux normes comptables, cet engagement n'est pas comptabilisé au bilan dans la mesure où l'exercice de ce droit est conditionné à la décision de sortie du Groupe.

NOTE 31. STOCK-OPTIONS, ACTIONS GRATUITES ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Principes comptables

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » conduit le Groupe à comptabiliser une charge pour le montant de la juste valeur des options de souscription, options d'achat, actions gratuites et actions de performance accordées aux salariés à la date de l'octroi, la contrepartie de la charge étant passée en capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

En 2023, comme lors des exercices précédents, les justes valeurs des plans accordés par Wendel ont été évaluées par un expert indépendant.

La charge totale au titre de l'attribution de stock-options ou autres paiements fondés sur des actions pour l'exercice 2023 est de 61,2 M€ contre 58,1 M€ en 2022.

En millions d'euros	2023	2022 Retraité
Stock-options chez Wendel	0,6	3,7
Attribution d'actions de performance chez Wendel	14,9	11,9
Autre attribution d'actions chez Wendel (co-investissement)	7,0	7,0
Stock-options chez Bureau Veritas	3,4	3,3
Attribution d'actions de performance chez Bureau Veritas	22,5	23,9
Autres	12,7	8,3
Total	61,2	58,1

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 15 juin 2023, ont été attribuées le 31 juillet 2023 :

- 129 901 options donnant le droit à la souscription à 129 901 actions, avec un prix d'exercice de 92,39 € et une durée de vie de 10 ans. Ces options présentent les caractéristiques suivantes :
 - une condition de présence : 4 ans à compter de l'attribution des options, étant précisé que sous réserve de réalisation de la condition de performance décrite ci-après, 50 % des options pourront être exerçables en cas de départ à l'expiration d'un délai de 2 ans, 75 % des options en cas de départ à l'expiration d'un délai de 3 ans et 100 % des options en cas de départ à l'expiration d'un délai de 4 ans ;
 - une condition de performance : les options seront exerçables par chaque bénéficiaire si, sur une période de 4 ans, au moins 85 % des membres de l'ensemble du personnel de Wendel a suivi chaque année une formation relative à l'inclusion, afin de sensibiliser et lutter contre les risques psycho-sociaux.

Notes annexes

À la date de leur attribution, ces options ont été valorisées à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo, avec les principales hypothèses de calcul suivantes : taux de rendement attendu de 2,5 %, volatilité attendue centrale de 29,1 %. La valeur de ces options a été estimée à 22,50 € par option par un expert indépendant. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits.

- 254 303 actions de performance, présentant les caractéristiques détaillées ci-après :
 - une condition de présence : 4 ans à compter de l'attribution des actions, étant précisé que sous réserve de réalisation des conditions de performance décrites ci-après, 50 % des actions de performance pourront être acquises en cas de départ à l'expiration d'un délai de 2 ans, 75 % des actions de performance en cas de départ à l'expiration d'un délai de 3 ans et 100 % des actions de performance en cas de départ à l'expiration d'un délai de 4 ans ;
 - trois conditions de performance, appréciées sur une durée de 4 ans :
 - pour 25 % de l'allocation, une condition de performance liée à la performance absolue du Total Shareholder Return annualisé de Wendel,
 - pour 50 % de l'allocation, une condition de performance liée à la performance relative du Total Shareholder Return annualisé de Wendel mesurée par rapport à celle de l'indice CACMid60, et
 - pour 25 % de l'allocation, une condition de performance relative à l'évolution du dividende versé par Wendel.

À la date de leur attribution, ces actions de performance ont été valorisées à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo, avec les principales hypothèses de calcul suivantes : taux de rendement attendu de 2,5 %, espérance de rentabilité des fonds propres de 9,6 %. La valeur de ces actions de performance a été estimée à 49,3 € par action de performance par un expert indépendant. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits.

Les instruments attribués et non exercés ou non définitivement acquis sont :

Stock-options	Nombre d'options non levées au 31.12.2022	Options accordées en 2023	Options annulées en 2023	Options exercées en 2023	Nombre d'options non levées au 31.12.2023	Prix d'exercice (€)	Prix moyen d'exercice (€)	Durée de vie restante moyenne	Nombre d'options exerçables
Options d'achat	507 693		-345	-38 642	468 706	de 82,9 à 134,43	110,74	3,5	468 706
Options de souscription	473 005	129 901	-1 295		601 611	de 82,05 à 110,97	91,35	8,3	263 581
Total	980 698	129 901	-1 640	-38 642	1 070 317				

Actions de performance	Actions attribuées au 31.12.2022	Attributions de l'exercice	Attributions définitives	Annulations	Actions attribuées au 31.12.2023	Date d'attribution	Date d'acquisition
Plan 11-2	51 539		-51 289	-250	-	08/07/2019	10/07/2023
Plan 12-1	82 393		-41 724	-40 669	-	05/08/2020	05/08/2023
Plan 12-2	42 865			-216	42 649	05/08/2020	05/08/2024
Plan 13-1	55 980			-888	55 092	30/07/2021	30/07/2025
Plan 13-2	41 534			-214	41 320	30/07/2021	30/07/2025
Plan 14-1	61 160			-1 324	59 836	02/08/2022	02/08/2026
Plan 14-2	139 382			-489	138 893	02/08/2022	02/08/2024
Plan 14-1A	19 095			-	19 095	06/12/2022	06/12/2026
Plan 15		254 303			254 303	31/07/2023	31/07/2027
Total	493 948	254 303	-93 013	-44 050	611 188		

NOTE 32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Prestations réalisées en 2023 par :		Prestations réalisées en 2022 par :	
	Deloitte Audit et entités du réseau Deloitte et Associés	Ernst & Young Audit et entités du réseau EY	Deloitte Audit et entités du réseau Deloitte et Associés	Ernst & Young Audit et entités du réseau EY
<i>En milliers d'euros</i>				
Certification, Examen des comptes individuels				
pour Wendel SE	594	594	674	770
pour ses filiales	2 870	2 291	3 115	2 332
Sous-total	3 464	2 885	3 789	3 102
Services Autres que la Certification des Comptes				
pour Wendel SE	274	1 784	399	70
pour ses filiales	882	2 395	291	3 010
Sous-total	1 156	4 179	690	3 080
Total	4 621	7 064	4 479	6 182

Les services autres que la certification des comptes rendus par les Commissaires aux comptes au cours de l'exercice à la société Wendel SE et aux sociétés qu'elle contrôle sont relatifs, pour Ernst & Young Audit et son réseau, à des prestations fiscales, à des attestations, à des due diligences, et à des procédures convenues, et pour Deloitte, à des attestations, des procédures dans le cadre de la déclaration consolidée de performance extra-financière, des prestations fiscales et des procédures convenues.

NOTE 33. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 4 janvier 2024, Wendel a finalisé la cession de Constantia Flexibles. Cette transaction a généré pour Wendel un produit net de cession de 1 094 M€. Par ailleurs, un produit complémentaire de 27 M€, résultant de la cession d'actifs de la société porte le produit net cession pour Wendel à 1 121 M€.

NOTE 34. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023**Liste des principales sociétés consolidées**

Méthode de consolidation	% d'intérêt net d'auto-détention	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,0	Wendel	France	Gestion de participations
IG	100,0	Coba	France	Gestion de participations
IG	100,0	Eufor	France	Gestion de participations
IG	100,0	Sofiservice	France	Gestion de participations
IG	100,0	Wendel Luxembourg	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Wendel Growth	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Winvest International SA SICAR	Luxembourg	Gestion de participations
IG	99,6	Expansion 17	Luxembourg	Gestion de participations
IG	99,6	Global Performance 17	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Ireggen	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Oranje-Nassau Développement SICAR	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Oranje-Nassau Développement NOP	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Oranje-Nassau GP	Luxembourg	Services
IG	100,0	Constantia Coinvestco GP Sarl	Luxembourg	Services
IG	100,0	Oranje-Nassau Groep	Pays-bas	Gestion de participations
IG	100,0	Wendel North America	Etats-Unis	Services
IG	99,6	Accolade	Etats-Unis	Fonds d'investissement
IG	35,5 ⁽¹⁾	Bureau Veritas et ses filiales	France	Services d'évaluation de conformité et de certification
IG	60,9	Constantia Flexibles et ses filiales	Autriche	Emballages flexibles
IG	68,1	Stahl et ses filiales	Pays-Bas	Produits de finition du cuir et revêtements haute performance
IG	81,8	Scallan et ses filiales	France	Services de conseil en transformation des entreprises
IG	96,3	CPI et ses filiales	Etats-Unis	Services de formations
IG	98,0	ACAMS et ses filiales	Etats-Unis	Formation et certification dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent
E	25,6	Tarkett Participations	France	Revêtements de sol et surfaces sportives

IG : Intégration globale. Wendel a le contrôle exclusif de ces sociétés.

E : Mise en équivalence. Wendel exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur ces sociétés.

(1) le pourcentage des droits de vote exerçables par le groupe Wendel au 31 décembre 2023 est de 50,82 %.

La liste exhaustive des entreprises consolidées et des entreprises composant le périmètre est à disposition sur le site institutionnel du Groupe à l'adresse suivante : <http://www.wendelgroup.com/fr/information-reglementee>.

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Wendel

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Wendel

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Wendel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Wendel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Traitement comptable des acquisitions et cessions de sociétés en portefeuille

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de son activité d'investissement, Wendel réalise régulièrement des acquisitions et des cessions de sociétés en portefeuille. Les principales transactions réalisées par Wendel en 2023 et décrites dans les notes 2-1 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés sont les suivantes : - En juillet 2023, Wendel a signé une promesse de vente de Constantia Flexibles et considéré que les critères de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ont été remplis à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2023, les montants reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés relatifs à la participation dans Constantia Flexibles sont de respectivement M€ 2 330 et de M€ 1 227. De même, la contribution de cette participation aux résultats des exercices 2022 et 2023 a été présentée sur la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées ».	Nous nous sommes entretenus avec la direction financière, les équipes d'investissement et la direction juridique, afin de prendre connaissance des opérations et des principaux accords avec les parties prenantes. Nous avons apprécié la traduction comptable de ces opérations au regard des principaux documents juridiques et analyses effectuées par Wendel ou ses conseils, tels que notamment les contrats, le détail des flux de trésorerie et les engagements accordés. Concernant la cession de Constantia Flexibles, nous avons : ○ évalué les critères de classification en tant que « Actifs et passifs destinés à être cédés » et « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées » ; ○ apprécié la présentation dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés au regard des dispositions de la norme IFRS 5. S'agissant de l'acquisition de Scalian, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation : ○ pris connaissance des termes de l'accord d'acquisition et des processus mis en place par la direction pour analyser et comptabiliser l'acquisition de Scalian et son bilan d'ouverture ;

- Le 27 juillet 2023, Wendel a finalisé l'acquisition de Scalian, avec un investissement de M€ 557 en fonds propres et une détention de 81,80 % du capital de la société aux côtés de son management. Le groupe Wendel exerce ainsi un contrôle exclusif sur cette société qui est consolidée par intégration globale.

Ce regroupement d'entreprises a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 3, qui exige que les actifs identifiables acquis et les passifs repris soient évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la reconnaissance de marques pour un montant de M€ 102 et de relations clients pour un montant de M€ 161. L'écart d'acquisition résiduel s'élève à M€ 724. Conformément aux normes IFRS, cette allocation est provisoire et sera finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition.

Nous avons considéré que le traitement comptable de la cession de Constantia Flexibles est un point clé de l'audit car il s'agit d'une opération significative de l'exercice.

De la même façon, nous avons considéré la comptabilisation et la présentation de l'acquisition de Scalian comme un point clé de l'audit, étant donné les montants importants des actifs acquis et des passifs repris et le jugement requis pour identifier et évaluer ces actifs et passifs, notamment les immobilisations incorporelles.

- analysé les travaux menés par la direction pour identifier et évaluer les actifs et passifs acquis, notamment les immobilisations incorporelles ;
- apprécié les méthodes d'évaluation retenues pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles au regard des pratiques couramment utilisées ;
- analysé la cohérence des paramètres d'évaluation avec la documentation obtenue des équipes de direction de Scalian, et évalué leur pertinence au regard des données de gestion de la société ou de sources externes ;
- apprécié les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles identifiées au regard des durées d'utilité estimées de ces actifs.

Pour ces deux transactions, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans la note 2-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Évaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à M€ 4 181, soit 28 % du total bilan. Les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Stahl, Scalian, CPI et ACAMS). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, déterminée dans le cadre du test de dépréciation, effectué annuellement ou lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, au niveau de chaque UGT ou groupes d'UGT, s'avère inférieure à la valeur nette comptable. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée par la filiale opérationnelle sur une de ses UGT ou groupes d'UGT, cette perte est maintenue dans les comptes consolidés de Wendel, tel qu'indiqué dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme décrit dans la note 7-1 de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de dépréciation réalisés par la direction de Wendel et/ou des filiales n'ont conduit à comptabiliser aucune dépréciation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition était un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation de jugements et d'estimations importants de la direction.	Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction de Wendel et celles des filiales opérationnelles pour procéder aux tests de dépréciation. Avec l'aide, le cas échéant, des auditeurs des filiales, et le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné l'ensemble des tests de dépréciation des écarts d'acquisition effectués par Wendel et ses filiales opérationnelles. L'étendue de nos travaux a été adaptée selon l'importance du risque de perte de valeur des UGT ou groupes d'UGT : - Pour les UGT ou groupes d'UGT présentant un risque de dépréciation, nous avons : ○ apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par Wendel et ses filiales aux normes comptables en vigueur ; ○ examiné les projections des flux de trésorerie au regard du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'UGT ou s'inscrivent les groupes d'UGT, en prenant en compte les conditions macro-économiques ; ○ apprécié la qualité du processus d'établissement des projections en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations historiques ; ○ apprécié la cohérence des taux de croissance à long terme retenus avec les analyses de marché disponibles et du taux de marge opérationnelle postérieur au plan d'affaires retenu avec les taux de marge des flux précédents et historiques ; ○ apprécié, avec l'assistance de nos experts en évaluation, le caractère approprié des différents paramètres sur lesquels se fondent les taux d'actualisation ; ○ analysé la sensibilité du calcul de la valeur recouvrable de l'UGT ou des groupes d'UGT à une variation des principales hypothèses retenues (taux de croissance long terme, taux de marge retenu en année terminale, taux d'actualisation).

- Pour les autres UGT ou groupes d'UGT, nos travaux ont notamment consisté à nous entretenir avec la direction de Wendel et, le cas échéant, celle de la filiale opérationnelle, pour apprécier les flux de trésorerie et les principales hypothèses utilisées (taux de croissance à long terme, taux de marge opérationnelle postérieur au plan d'affaires, taux d'actualisation).

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier celles relatives aux analyses de sensibilité réalisées par la direction de Wendel.

■ **Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du groupe**

Risque identifié	Notre réponse
Tel que décrit dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, Wendel a mis en place des mécanismes de co-investissement permettant à ses managers et aux managers des participations du groupe Wendel d'investir à titre personnel dans les actifs dans lesquels le groupe investit. En cas de cession ou d'introduction en Bourse, les managers reçoivent une quote-part de la plus-value réalisée par le groupe ou peuvent perdre leur apport dans des conditions préalablement déterminées. Plusieurs années après l'investissement initial, en l'absence de cession ou d'introduction en Bourse, Wendel s'est engagé pour certains investissements à racheter la part investie par les managers pour leur assurer une liquidité. La comptabilisation de ces mécanismes dépend de leur mode de dénouement. Tant que le mode de dénouement n'est pas connu définitivement, le traitement comptable est fondé sur le mode de dénouement estimé le plus probable. Ce traitement comptable est décrit dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous nous sommes entretenus avec la direction de Wendel pour prendre connaissance des mécanismes de co-investissement et des processus de comptabilisation mis en place par Wendel et ses filiales. Pour chaque mécanisme de co-investissement identifié, nous avons obtenu les principaux documents juridiques de ces mécanismes et analysé la conformité du traitement comptable appliqué par Wendel aux principes comptables du groupe, tels que mentionnés dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour les mécanismes de co-investissement dont le mode de dénouement le plus probable est une cession ou une introduction en Bourse, nous avons apprécié le jugement de la direction conduisant à l'absence de comptabilisation d'une dette, en nous référant à l'historique des dénouements des précédents co-investissements. Dans ce cas, nous portons une attention particulière aux mécanismes de co-investissement pour lesquels l'échéance de l'engagement de liquidité accordé par Wendel à ses managers est proche, en examinant notamment dans le cadre de notre prise de connaissance des procès-verbaux des organes de gouvernance (directoire et conseil de surveillance) si un processus de cession ou d'introduction en Bourse est en cours. Dans le cas contraire, nous avons contrôlé qu'une dette était comptabilisée.

Tel que mentionné dans la note 4-3 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, la valeur de la part des investissements « pari passu » réalisés aux mêmes conditions de risque et de rendement que Wendel par l'ensemble des managers co-investisseurs des filiales et de Wendel est de M€ 139 et la valeur de la part des investissements « non-pari passu » des managers co-investisseurs des filiales et des managers de Wendel est de M€ 117. Selon les cas, Wendel ou ses participations sont susceptibles de racheter une partie de ces montants au titre des droits à la liquidité accordés aux équipes de direction. Conformément aux principes comptables du groupe, une partie de ces montants est comptabilisée en passif pour M€ 24.

Nous avons considéré que le traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du groupe était un point clé de l'audit car :

- le traitement comptable de ces mécanismes est complexe ;
- la comptabilisation ou non d'une dette traduisant l'engagement de rachat de la part investie par les managers à la juste valeur repose sur un jugement important de la direction ;
- ces investissements sont réalisés par des managers dont certains sont des parties liées.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations au titre des engagements hors bilan mentionnées dans la note 4-3 de l'annexe aux comptes consolidés et des informations sur les transactions avec les parties liées mentionnées dans la note 3-1 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Wendel par votre assemblée générale du 16 mai 2019 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 15 novembre 1988 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la trente-sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

 *Mansour Belhiba*

Mansour Belhiba

 *Emmanuel Rollin*

Emmanuel Rollin

 *Alain Perroux*

Alain Perroux

 *Ioulia Vermelle*

Ioulia Vermelle